



ÉLECTRICITÉ



ÉCLAIRAGE PUBLIC



BORNES DE RECHARGE



ECONOMIES D'ÉNERGIES



CONTRÔLE



GROUPEMENTS D'ACHATS

Jeudi 11 Avril 2024

Compte-rendu du Comité Syndical du 11 avril 2024



Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM50)
5 rue Célestin Gérard
50180 AGNEAUX
www.sdem50.fr

Présence

Les membres du comité syndical, régulièrement convoqués le 29 mars 2024 par Monsieur le Président, se sont réunis le jeudi 11 avril 2024, dans la salle Benjamin FRANKLIN du SDEM50 à Agneaux.

Nombre de délégués : 66

Présents : 43

Votants : 45

N° secteur	DELEGUES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
1	Sandrine	POULET	Ex	Fabiienne	HELARY	
1	Valérie	NOUVEL		Véronique	CHAUVIN	
1	Coralie	ANGOT		Camille	CHRÉTIEN	
1	Hubert	GAZENGEL		Dominique	LECHAT	
1	Bernard	DECOENE	Ex	Alain	BABIN	
1	Mickaël	ROGER		Frédéric	PAYSANT	
1	Pierre	PROD'HOMME	Ex	Guy	ROUILLAND	P
1	Olivier	NOCQUET	P			
2	Jean-Paul	BRIONNE	P	Gilbert	DANIEL	P
2	Patrice	GARNIER	P	Philippe	RALLU	
2	Richard	HERPIN	Ex	Alain	ROUSSEL	
2	Serge	HEURTIER-GUÉGUEN	Ex	Odile	HESLOUIS	
2	Alban	ERACLAS	P	Rémy	PINSON	
2	Jean-Vital	HAMARD		Jacques	DUZERT	
				Olivier	PJANIC	
3	Isabelle	LE SAINT	Ex	Alain	CHARBONNEL	
3	Patrick	BOSQUET	Ex	Bernard	VIEL	
3	Jean-Charles	BOSSARD	P	Denis	LEBOUTEILLER	
3	Patrick	NIOBEY		Catherine	HERSENT	
3	Nelly	LELIÈVRE	Ex	Daniel	LÉCUREUIL	
3	Patricia	LECOMTE	P	Alexis	LAISNÉ	
3	Alain	BRIÈRE	P	Gaylord	NIOBEY	
3	Justin	DICKSON	Ex	Marc	HAMEAU	
4	Daniel	VESVAL	P	Michel	LHUILLIER	
4	Pascal	RENOUF	P	Christian	MENARD	
4	Denis	HUBERT	P	Patrice	GUÉRIN	
5	Claude	HENNEQUIN	P	Béatrice	GOSSELIN	
5	Jacky	VAYER	P	Yohann	LECHEVALIER	
5	Patrick	LEBOUTEILLER	Ex	Pascal	LANGLOIS	
5	Pascal	GERVAISE	Ex	Pascal	BARBET	
5	Hubert	GUILLOTTE	P	Harold	HOREL	
5	Daniel	LEFRANC		Hervé	AGNES	
5	Jacky	BIDOT		Philippe	D'ANTERROCHES	
5	Laurent	HUET	P	Régis	BOUDIER	

6	Jean-Claude	BRAUD	P	Elisabeth	DEVI	
6	Pascal	LANGLOIS	P	Yolande	MARIE	
6	Louis	JANNIERE	P	François	CAPPELAERE	
6	Samuel	CULLERON		Marius	LAVARDE	
6	Alain	LENESLEY	P	Patrice	LEPAGE	
6	Régis	LIÉGEARD	P	Jennifer	ÉNÉE	
6	Jean-Charles	ÉNOT	P			
6	Jacques	CIROU	P	Mélanie	THIÉBOT	
6	Roland	BOULANGER	P	Boris	LAISNEY	
6	Marie-Pierre	FAUVEL	P	Loïc	RENIMEL	
7	Roland	MARESCQ	P	Simone	EURAS	
7	Guy	PAREY	P	Quentin	GALLOIS	
7	Guy	CLOSET		Vianney	DU PENHOAT	
7	Alain	YVON	P	Dominique	SIMON	
8	Carles	DUPONT	P	Dominique	MESNIL	
8	Hubert	LHONNEUR	Ex	Gilbert	LETERTRE	
8	Hubert	ÉNOT	Ex	Maxime	REGNAULT	
8	Lionnel	LEPOURRY	P	Sophie	CARDINE	
9	Jacques	LECOQ	P	Laure	LECLERC	
9	Gilbert	DOUCET	P	Françoise	BERTRAND	
9	Daniel	HOUYVET	P	Nicolas	POISSON	
9	Philippe	LE CLECH	P	Bertrand	OLIVERES	
9	Christian	WALLON	P	Yves	ASSELINE	
10				Robert	ROUCAN	
10	Auguste	LE BLOND	P	Pierre	TOLLEMER	P
10	Alain	LECHEVALIER	Ex	Olivier	ROSE	
10	Bruno	SANSO	P	Allain	COSSE	
10	Georges	HELAOUET	Ex	Jean-Yves	RIBET	
10	Gilbert	CHODORGE		Hubert	PATRIX	
11	Dominique	FLAMBARD	Ex	Christiane	LAISNEY	P
11	Christian	FAUDEMÉR	P	Sébastien	LANGLOIS	
11	Vincent	KRESSMANN	Ex	Gilbert	VILLETTÉ	
11	Fabrice	DESPREZ	P	Michel	ALIX	
11	Christophe	LELIÈVRE	P	Rémi	COUSIN	
				Norbert	BABIN DE LIGNAC	P

2 procurations :

- Monsieur Alain LECHEVALIER (secteur 10) à Monsieur Roland MARESCQ (secteur 7)
- Monsieur Pierre PROD'HOMME (secteur 1) à Monsieur Olivier NOCQUET (secteur 1).

Assistaient également à la séance :

- ▶ Monsieur Pascal HUET, Payeur Départemental de la Manche

Pour le SDEM50 :

- ▶ Monsieur Pascal DEBOISLOREY, Directeur Général des Services
- ▶ Monsieur David PIEDAGNEL, Directeur Adjoint
- ▶ Monsieur John RAULT, Responsable du Pôle Commande Publique et Juridique
- ▶ Madame Maud AUBRY, Assistante Assemblées

Monsieur Jean-Claude BRAUD, Président, déclare la séance ouverte à 10 heures 05.

Monsieur le Président fait part des excuses de 18 délégués. Il cite les 2 procurations et la présence de 5 suppléants.

Monsieur le Président accueille et remercie de sa présence Monsieur Pascal HUET, payeur départemental de la Manche.

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical de la démission d'un délégué du secteur 10, Monsieur Hubert DUBOST de la commune de LA HAGUE. Monsieur le Président donne lecture du courriel de Monsieur DUBOST qui remercie les membres du comité et des commissions auxquelles il siégeait et souhaite une bonne continuation au SDEM50.

Monsieur Pascal LANGLOIS (secteur 6) est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour

Monsieur le Président demande l'accord des délégués pour ajouter à l'ordre du jour un avenant de transfert concernant le marché de construction du siège administratif. Les délégués donnent leur accord.

Vie syndicale

1. Approbation du compte-rendu du 15 Février 2024
2. Avenant à la convention avec ENEDIS pour un référentiel commun de détermination du terme I
3. TICFE de Brecey
4. Garantie d'emprunt apportée à la SEM WE (station BioGnv)

Conventions et marchés

5. Marché pour l'entretien et la maintenance du réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques « e-charge50 » - Autorisation de lancement
6. Groupement d'achat de fourniture d'électricité – Lancement de la campagne d'adhésion au groupement d'achat d'électricité et autorisation de lancement du prochain accord-cadre
7. Convention ADEME pour le financement d'un poste CEP
8. Avenant de transfert – Marché pour la construction du siège administratif (lot 16 MICROGRID)

Finances

9. Compte de gestion 2023
10. Compte administratif 2023
11. Affectation des résultats 2023
12. Budget Primitif 2024
13. Autorisations de paiement et crédits de paiement

Ressources Humaines

14. Crédit d'un poste CEP

Informations diverses

Vie Syndicale

1. Approbation du compte-rendu du comité syndical du 15 février 2024

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Monsieur BRAUD demande s'il y a des observations au compte-rendu de la réunion du comité du 15 février 2024.

Aucune observation n'est formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres concernés.

Délibération n°CS-2024-08	<p>Approbation du compte-rendu de la réunion du comité syndical du 15 Février 2024</p> <p>VU l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales disposant que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le président et le secrétaire ;</p> <p>CONSIDERANT qu'au vu de l'article précité, dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet du syndicat et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public ;</p> <p>CONSIDERANT que M. le Président rappelle aux membres du comité syndical que le procès-verbal de la réunion de comité syndical du 14 décembre 2023 leur a été soumis préalablement à cette réunion ;</p> <p>CONSIDERANT que M. le Président invite ces derniers à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document ;</p> <p>Entendu l'exposé de Monsieur le Président ;</p> <p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :</p> <p style="text-align: center;">APPROUVE</p> <p>Le procès-verbal de la séance du comité syndical en date du 15 février 2024.</p> <p style="text-align: center;">DECIDE</p> <p>De procéder à sa publication sur le site internet du syndicat conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.</p>
------------------------------	--

2. Avenant à la convention avec ENEDIS pour un référentiel commun de détermination du terme I

Rapporteur : Monsieur DEBOISLOREY

Enedis et le SDEM50 ont conclu, le 7 juillet 2020, une convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente.

En mai 2022, afin d'optimiser l'instruction annuelle de la part R2, ENEDIS et le SDEM50 ont conclu une convention constituant un accord local visant à déterminer un référentiel des dépenses éligibles au terme « I » entrant dans le calcul de la redevance de concession due par ENEDIS.

Le terme I est un montant financier intégrant tous les investissements permettant de mettre en œuvre la transition énergétique via à vis du réseau de distribution d'électricité et du réseau d'éclairage public tel que le remplacement de lampes par des leds.

Cette convention étant arrivée à échéance, il est proposé de prolonger sa durée par avenant jusqu'au 31 décembre 2024.

Monsieur DEBOISLOREY note que la FNCCR renégocie actuellement ce terme I au niveau national.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

Délibération n°CS-2024-09	<p>Avenant n°1 à la convention pour un référentiel commun de détermination du terme « I » conclue avec ENEDIS</p> <p>VU le Code Général des Collectivités Territoriales ; VU l'article 3.2 des statuts du SDEM50, approuvés par arrêté préfectoral, dans leurs dernières versions, le 11 juin 2020 ; VU le contrat de concession conclu entre le SDEM50 et Enedis le 7 juillet 2020 pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente ; VU la délibération n°CS-2022-15 du 8 avril 2022 autorisant la signature d'une convention avec ENEDIS visant à déterminer un référentiel commun des dépenses éligibles au « Terme I » nécessaire au calcul de la redevance de concession ; CONSIDERANT que cette convention est arrivée à échéance et qu'il convient d'envisager sa prolongation par avenant jusqu'au 31 décembre 2024 ; Entendu l'exposé de Monsieur le Président ; Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :</p> <p style="text-align: center;">AUTORISE :</p> <p>M. le Président à signer l'avenant n°1 de prolongation de la convention pour un référentiel commun de détermination du terme « I » conclue avec ENEDIS afin de prolonger ses effets jusqu'au 31 décembre 2024.</p>
----------------------------------	---

3. Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité TICFE

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Conformément à l'article L 5212-24 du CGCT, la part communale de la TICFE peut être perçue par le syndicat en lieu et place d'une commune de plus de 2000 habitants, s'il en est décidé ainsi par délibérations concordantes du syndicat et de la commune intéressée prises avant le 1^{er} juillet, pour être applicables l'année suivante et transmises au comptable public assignataire au plus tard quinze jours après la date prévue pour leur adoption.

Par délibération en date du 27 février 2024, la commune de BRECEY a délibéré pour autoriser le SDEM50 à percevoir directement la part communale de la TICFE.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

Délibération n°CS-2024-10	<p>Transfert de la perception de la part communale de la TICFE (taxe intérieure de consommation finale sur l'électricité) au SDEM50 – commune de BRECEY</p> <p>VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2333-2 à L.2333-5, L.3333 à L.3333-3-3 et L.5212-24 ; VU les articles 1638 et 1639 A bis du Code général des impôts ; VU l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2020 relatif au classement des communes au régime d'aide pour l'électrification rurale ; VU le Décret n° 2022-129 du 4 février 2022 relatif à la part communale et à la part départementale de l'accise sur l'électricité ; CONSIDERANT que l'article L 5212-24 du code général des collectivités territoriales dispose que la part communale de la TICFE peut être perçue par le syndicat en lieu et place d'une commune de plus de 2000 habitants s'il en est décidé ainsi par délibérations concordantes du syndicat et de la commune intéressée prises avant le 1^{er} juillet pour être applicables l'année suivante et transmises au comptable public assignataire au plus tard quinze jours après la date prévue pour leur adoption ; CONSIDERANT que par délibération du 27 février 2024, la commune de BRECEY a autorisé le SDEM50 à percevoir directement la part communale de TICFE sur son territoire à compter du 1^{er} janvier 2025 ;</p> <p>Entendu l'exposé de Monsieur le Président ; Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :</p> <p style="text-align: center;">DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Du transfert de la perception de la part communale de TICFE de la commune de BRECEY au SDEM50 à compter du 1^{er} janvier 2025. - De donner pouvoir à M. le Président afin de prendre toutes les dispositions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération
------------------------------	---

4. Garantie d'emprunt apportée à la SEM West Energie

Rapporteur : Monsieur DEBOISLOREY

La SEM WEST ENERGIES sollicite le SDEM50 afin que le syndicat accorde une garantie d'emprunt :

- Il s'agit d'un emprunt qui sera contracté par la SEM auprès de la Banque des Territoires dont le montant est de 620 844 € (taux fixe de 3,40% / durée 20 ans),
- Dont l'objet est le financement de la station de distribution de Bio-GNV (gaz naturel véhicule) à Carentan-les-Marais, projet pour lequel le SDEM50 est partenaire pour l'implantation des bornes de recharges rapides pour véhicules électriques.

Monsieur DEBOISLOREY rappelle que cette station propose plusieurs énergies :

- des bornes BioGnv à destination des poids lourds, des bus, des bennes à ordures ménagères
- des bornes de recharge pour véhicules électriques à destination des véhicules légers et des poids lourds.

La station est en construction depuis début janvier 2024 avec une mise en service prévue en mai 2024.

La quotité garantie par le SDEM50 serait de 50% (quotité maximum autorisée à l'article L 2252-1 du CGCT).

Monsieur BRAUD complète ce rapport en rappelant que ce projet de station s'est accéléré lorsque la Région Normandie s'est clairement positionnée en 2023, et a inclus dans ses marchés de transport public de voyageurs, l'obligation de fournir des cars bio-GNV.

Monsieur BRAUD note que les travaux ont débuté en fin d'année 2023 et seront terminés en mai 2024. Les délais sont donc maintenus. Le SDEM50 peut se féliciter de proposer la 1^{ère} station multi-énergies de la Manche et de la Normandie.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

Délibération n°CS-2024-11	<p>Garantie d'emprunt accordée à la SEM WEST ENERGIES – construction de la station bio-Gnv de Carentan-Les-Marais</p> <p>VU les articles L 2252-1, L 2252-2 et D1511-32 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;</p> <p>CONSIDERANT que ces prescriptions réglementaires fixent des règles prudentielles cumulatives visant à limiter les risques financiers par des ratios de plafonnement en fonction des recettes réelles de la collectivité ; de plafonnement au profit d'un même débiteur ; de division du risque financier.</p> <p>CONSIDERANT que la SEM WEST ENERGIES sollicite la garantie d'emprunt à hauteur de 50% du SDEM50 pour le remboursement d'un emprunt auprès de la Banque des Territoires pour financer les travaux d'implantation de la station de distribution bioGNV située à CARENTAN-LES-MARAIS ;</p> <p>Considérant la nécessité d'accompagner la SEM WEST ENERGIES dans ce projet de station multi-Energies bâtie sur le territoire du syndicat et sous maîtrise d'ouvrage de la SEM WEST ENERGIES (partie bioGNV) et du SDEM50 (partie infrastructures de recharges pour véhicules électriques) ;</p>
---------------------------	---

	<p>CONSIDERANT que le montant de l'emprunt bancaire est de 620 844 € au taux de 3,40% sur une durée 20 ans ; Entendu l'exposé de Monsieur le Président ; Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :</p> <p style="text-align: center;">ACCORDE :</p> <p>-Une garantie d'emprunt à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 620 844 € souscrit par la SEM WEST ENERGIES auprès de la Banque des Territoires. Ce prêt est destiné à financer les travaux d'implantation de la station de distribution bioGNV située à CARENTAN-LES-MARAIS</p> <p style="text-align: center;">PRECISE :</p> <p>-Les caractéristiques principales du prêt consenti :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etablissement prêteur : Banque des Territoires • Montant du prêt : 620 844 € • Durée globale du prêt : 20 ans • Taux d'intérêt annuel : fixe : 3.40 % <p>-Les conditions de garantie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La garantie est accordée pour la durée totale du prêt augmentée d'un délai de trois mois et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité • Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Banque des Territoires, le SDEM50 s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources à ce règlement ; <p style="text-align: center;">INDIQUE :</p> <p>-Que les dépenses en résultant seront inscrites au budget du syndicat.</p> <p style="text-align: center;">AUTORISE :</p> <p>M. le Président à établir toutes formalités nécessaires à l'exécution des présentes.</p>
--	---

Conventions et Marchés

5. Marché pour l'entretien et la maintenance du réseau e-charge50

Rapporteur : Monsieur DEBOISLOREY

Le marché relatif à l'entretien – maintenance du réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques « e-charge50 » attribué au groupement EIFFAGE ENERGIE / TOTAL ENERGIES CHARGING SERVICES prend fin le 31 décembre prochain.

Dans l'optique de bénéficier des services d'un seul et unique prestataire chargé d'exploiter et maintenir les bornes du réseau e-charge50, ce marché est lancé par l'intermédiaire d'un groupement de commandes composé des membres suivants :



Le SDEM50 est coordonnateur du groupement et entend procéder au renouvellement de ce marché au 1^{er} janvier 2025. Au vu du délai d'état des lieux du parc avant entretien, le marché doit être notifié avant le 1^{er} octobre prochain, permettant un tuilage du service des abonnés.

Pour ce nouveau marché, il est proposé d'allotir le marché en séparant la supervision de la maintenance. Cette scission est apparue opportune car les prestataires assurant l'ensemble des prestations sont rares. L'allotissement permet de retenir des candidats spécialistes dans leur activité. Pour la maintenance, il est important de choisir un prestataire local pour sa réactivité d'intervention. De plus, en cas de défaillance d'un titulaire, son remplacement est moins impactant pour le service.

Cet allotissement oblige à gérer deux titulaires et à s'assurer de la bonne communication entre les 2 acteurs.

Le marché serait donc composé des lots suivants :

Lot 1 - supervision du réseau avec :

- ▶ Interopérabilité totale entrante et sortante (possibilité d'utiliser un badge dans tous les départements)
- ▶ Gestion de la monétique (paiement)
- ▶ Gestion des facturations (abonnés et hors abonnés)
- ▶ Collecte des recettes et reddition des comptes (versement des recettes aux membres du groupement)
- ▶ Gestion des abonnés e-charge50,
- ▶ Mise à disposition et gestion d'applications informatiques pour les usagers et l'exploitation : application smartphones, site internet, outils de supervision et base de données des infrastructures.
- ▶ Outil de ticketing pour gérer les réclamations vers le prestataire de maintenance

Lot 2 - entretien du parc de bornes avec :

- ▶ Maintenance préventive,
- ▶ Maintenance curative,
- ▶ Petits travaux sur le réseau,
- ▶ Maintenance de poste de livraison.

Monsieur PIEDAGNEL précise la mission concernant les petits travaux : il s'agit de réparer la borne (paroi, porte ..) ou de changer le compteur de la borne par exemple.

La durée de ce marché est de 1 an renouvelable 3 fois pour la même durée, en procédure d'appel d'offre ouvert.

Ce projet de rapport a reçu l'avis favorable de la commission Transition énergétique du 21 mars et un avis favorable du Bureau Syndical le 28 mars dernier.

Monsieur ERACLAS s'interroge sur la maintenance préventive et sur les délais inscrits dans le CCTP. Monsieur PIEDAGNEL précise qu'actuellement pour la maintenance préventive, le prestataire réalise une visite annuelle sur toutes les bornes (graissage des portes, serrage des boulons, vérification du bon fonctionnement ..). Des délais d'intervention sont bien précisés dans le CCTP, qui diffèrent selon l'intervention (de 48 heures à une semaine).

Monsieur DOUCET note que ce marché des bornes électriques est naissant : il faut laisser une marge de manœuvre aux prestataires et ne pas imposer trop de clauses restrictives. Par contre, il faut être vigilant sur le nombre de sous-traitants et privilégier la réactivité des prestataires.

Monsieur LANGLOIS demande de quelle manière les prestataires sont contrôlés. Monsieur PIEDAGNEL précise qu'un agent du SDEM50 est dédié à 100% au service mobilité durable. Il supervisionne l'ensemble du réseau et suit toutes les demandes d'intervention et toutes les pannes détectées.

Monsieur BRAUD rappelle que les usagers sont vigilants quant à la fiabilité du réseau et se félicite que le réseau e-charge50 se classe au 9^{ème} rang des 10 meilleurs réseaux en France et 10^{ème} en Europe. Le réseau manchois est dense, avec 1 borne électrique tous les 30 km.

Monsieur BOSSARD acquiesce et complimente le réseau e-charge50. Le choix du futur prestataire de maintenance est primordial pour maintenir cette qualité de prestation.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

Délibération n°CS-2024-12	<p>Autorisation de lancement du marché d'entretien-maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques - réseau « e-charge50 »</p> <p>VU le Code de la Commande Publique, et notamment l'article L. 2113-6 ; CONSIDERANT que le marché de fourniture, pose, exploitation et maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables arrive à échéance le 31 décembre 2024 ; CONSIDERANT que ce marché est conclu sous l'égide d'un groupement de commandes coordonné par le SDEM50 et composé des communes d'AVRANCHES, CHERBOURG-EN-COTENTIN et SAINT-LO ; CONSIDERANT qu'afin de bénéficier des services d'un seul et unique prestataire chargé d'entretenir les bornes du réseau e-charge50, le recours au groupement de commandes est de nouveau légitime pour la prestation d'exploitation-maintenance de ce réseau départemental dénommé « e-charge50 » ; CONSIDERANT que la commune de VALOGNES souhaite rejoindre le groupement de commandes ; CONSIDERANT que le marché public prévu est un marché de services pour les prestations de supervision et de maintenance et qu'afin de garantir la qualité des prestations et la réactivité de la maintenance, il convient d'allotir le marché en deux lots (supervision – lot 1 et maintenance – lot2) ; CONSIDERANT que ce marché sera lancé par l'intermédiaire de la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert et qu'il sera conclu pour une durée d'une année renouvelable 3 fois tacitement avec préavis de 2 mois pour le non-renouvellement ; Entendu l'exposé de Monsieur le Président ; Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents</p> <p style="text-align: center;">DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De lancer une procédure formalisée de consultation pour la passation du marché d'entretien-maintenance des bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables - De constituer un groupement de commandes avec les communes de, Avranches, Cherbourg-en-Cotentin, Saint-Lô et Valognes - Que le SDEM50 sera coordonnateur du groupement de commandes et que la Commission d'appel d'offres du syndicat sera chargée d'attribuer la consultation <p style="text-align: center;">AUTORISE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. le Président à signer la convention constitutive de groupement de commandes avec la commune de Valognes - M. le Président à signer l'ensemble des pièces du marché d'entretien-maintenance des bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.
---------------------------	--

6. Groupement d'achat de fourniture d'électricité

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Depuis l'ouverture à la concurrence des marchés de fourniture d'énergies en 2016, le SDEM50 est coordonnateur d'un groupement d'achat d'électricité pour les collectivités et établissements publics Manchois intéressés.

M. BRAUD note que le Département de la Manche gère le groupement d'achat de gaz.
À ce jour, le SDEM50 coordonne un marché groupé d'achat d'électricité composé de :

GROUPEMENT			type	nombre	
LOT1 : C5 (Bâtiments – EP*) \leq 36 kVA			Communes	204	
LOT2 : C4 - C3 – C2 $>$ 36 kVA			EPCI	8	
291 membres			Collèges	54	
Nb de sites : 7 563			Syndicats	14	
Volume annuel : 126 GWh			EHPAD	2	
1 marché en cours 2023-2024-2025 (EDF)			CCAS	11	

Monsieur BRAUD rappelle que la majorité des adhérents ont reçu des régularisations d'EDF en 2023 et 2024 suites aux prises de position du SDEM50 sur le marché d'électricité.

Seuls 2 EPCI n'ont pas pu percevoir leur régularisation car ils ne disposent pas de compte de facturation avec EDF. Une délibération concordante est nécessaire entre l'EPCI et le SDEM50 pour que ce dernier puisse lui reverser les sommes dues.

Monsieur Pascal HUET (Payeur Départemental de la Manche) confirme que ces régularisations ont facilité les constructions budgétaires de plusieurs collectivités.

Concernant le marché d'achat de fourniture, le SDEM50 se charge de toute la procédure. Le volume global ainsi regroupé, permet de mettre en place une technique d'achat plus efficace et plus sûre en « temporisant » le/les moments de détermination des prix. Le SDEM50 surveille ainsi le marché de l'énergie et achète aux moments les plus opportuns.

L'adhésion au groupement d'achat n'est possible juridiquement qu'au renouvellement d'un marché. L'accord-cadre de fourniture d'électricité notifié par le SDEM50 en décembre 2021 arrive à échéance fin 2025 tout comme le marché subséquent de fourniture afférent. Afin d'anticiper les futures fixations de prix, l'accord-cadre et le marché subséquent doivent être notifiés avant la fin d'année 2024.

C'est dans ce cadre que le SDEM50 peut envisager d'élargir le périmètre du groupement avant le lancement de la procédure de renouvellement.

Une campagne d'adhésion sera lancée par mail et courrier auprès des collectivités, EHPAD et CCAS non-inscrits, en leur précisant les conditions tarifaires d'adhésion.

Les collectivités déjà adhérentes n'ont pas de démarches à faire.

Monsieur Denis HUBERT relève la difficulté de lecture des factures d'EDF.

Monsieur HUET précise que les communes peuvent interroger les comptables publics pour reconstituer les montants à percevoir.

M. BRAUD indique qu'un agent du SDEM50 est également en charge de ce dossier et reste joignable pour tout renseignement.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

Délibération n°CS-2024-13	<p>Autorisation de lancement de l'accord-cadre pour la fourniture d'électricité - Groupement de commandes coordonné par le SDEM50</p> <p>VU le Code de la Commande Publique, et notamment l'article L. 2113-6 ;</p> <p>CONSIDERANT que l'accord-cadre de fourniture d'électricité ainsi que le marché subséquent de fourniture afférent dont le SDEM50 est coordonnateur arrive à échéance fin 2025 ;</p> <p>CONSIDERANT que depuis l'ouverture des marchés de fourniture d'énergies à la concurrence, le SDEM50 coordonne un groupement d'achat pour les collectivités et établissements publics intéressés comptant 298 membres à ce jour ;</p> <p>CONSIDERANT que l'adhésion au groupement d'achat n'est possible qu'au renouvellement d'un marché ;</p> <p>CONSIDERANT qu'afin d'anticiper les futures fixations de prix pour les années 2026 2027 et 2028, le renouvellement de l'accord-cadre et du marché subséquent afférents doit être effectué avant la fin d'année 2024 ;</p> <p>CONSIDERANT que la procédure retenue pour la conclusion de l'accord-cadre de fourniture est la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert ;</p> <p>CONSIDERANT que l'accord-cadre sera multi attributaire et qu'il sera conclu pour 4 ans à compter de sa notification et le marché subséquent de fourniture d'électricité concernera les années de fourniture 2026, 2027 et 2028 ;</p> <p>CONSIDERANT qu'afin de mieux couvrir les différents types de point de livraison, il convient d'allotir le marché en deux lots, un lot concernant les segments C5 (Bâtiments – EP) (≤ 36 kVA) et un lot concernant les segments C4 – C3 – C2 (> 36 kVA) ;</p> <p>Entendu l'exposé de Monsieur le Président ;</p> <p>Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents</p> <p style="text-align: center;">DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De lancer le renouvellement de l'accord-cadre multi-attributaires de fourniture d'électricité pour les deux lots de fournitures suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Lot 1 segment C5 (Bâtiments – EP) (≤ 36 kVA) • Lot 2 segments C4 – C3 – C2 (> 36 kVA) ;
------------------------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> - Que le SDEM50 sera coordonnateur du groupement de commandes de fourniture d'électricité dont le périmètre sera défini avant le lancement de la procédure de consultation. <p style="text-align: center;">AUTORISE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. le Président à signer les conventions constitutives d'adhésion au groupement de commandes avec les nouvelles entités membres -M. le Président à signer les pièces nécessaires à la passation et la conclusion de l'accord-cadre de fourniture d'électricité et du marché subséquent afférent.
--	--

7. Convention ADEME

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Le dispositif de Conseil en Energie Partagé (CEP) permet de doter de compétences en énergie des communes n'ayant pas la taille et les moyens suffisants pour salarier un technicien spécialisé. Cela permet aux communes de faire des choix en matière de performance énergétique et de gestion des consommables sur leur patrimoine. La cible privilégiée du dispositif est l'ensemble des communes de 2 000 à 10 000 habitants (et plus généralement de moins de 10 000 habitants).

En 2023, 66 collectivités ont été suivies en CEP par le SDEM50, pour un total de 162 bâtiments visités. Les 4 conseillers en énergie partagé ont remis 141 rapports au cours de l'année.

L'activité CEP est en croissance avec la réalisation d'audits énergétique et le suivi de travaux d'efficacité énergétique (remplacement de chaudières...).

L'augmentation du volume d'activité de la mission liée à l'achat d'énergie induit une réorganisation interne des missions d'un conseiller en énergie partagé, bientôt affecté à 100% au pôle achat public.

Le SDEM50 vient d'être désigné lauréat du Programme ACTEE+ « CHENE » pour la rénovation énergétique des bâtiments publics. Ce nouveau programme important (environ 20 millions € de travaux) vise à augmenter les actions d'efficacité énergétique des collectivités adhérentes. Ces changements conduisent le SDEM50 à envisager la création d'un poste de CEP et à demander à bénéficier d'un subventionnement de l'ADEME pendant 3 ans.

SDEM - SYNDICAT DEP D'ENERGIES DE LA MANCHE		225 000,00 €
Régime TVA : Soumis régime FCTVA		
Type de dépense	Précision	Montant
Autres équipements	INSTALLATION DU CEP voiture	26 000,00 €
Autres équipements	ORDINATEUR	2 000,00 €
Autres équipements	MATERIEL DE BUREAUTIQUE	2 000,00 €
Autre, préciser :	Action de communication, formation, séminaires, visites etc..	50 000,00 €
Dépenses de personnel non statutaire de la fonction publique	SALAIRE CEP	135 000,00 €
Autre, préciser :	LICENCES AUTOCAD PLEIADES SUNNY DESIGN etc..	10 000,00 €

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET

AIDES PUBLIQUES			180 000,00 €	80,00 %
ADEME		Souhaitée	180 000,00 €	80,00 %
AIDES PRIVÉES			45 000,00 €	20,00 %
Autre	SDEM50		45 000,00 €	20,00 %

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

Délibération n°CS-2024-14	Convention avec l'ADEME pour le financement d'un poste de conseiller en Conseil en Energie Partagé (CEP)
	<p>VU le Code général des collectivités territoriales ;</p> <p>VU le dispositif de Conseil en Energie Partagé (CEP) mis en place par l'Agence de la Transition Ecologique (ADEME) ;</p> <p>CONSIDERANT que le dispositif CEP permet de doter de compétences en énergie des communes n'ayant pas la taille et les moyens suffisants pour salarier un technicien spécialisé, dans le but de leur permettre de faire des choix en matière de performance énergétique et gestion des consommables sur leur patrimoine ;</p> <p>CONSIDERANT que 66 collectivités adhérentes au SDEM50 ont eu recours au CEP en 2023 représentant 162 bâtiments visités ;</p> <p>CONSIDERANT que l'activité CEP est en croissance avec la réalisation d'audits énergétique et le suivi de travaux d'efficacité énergétique ;</p> <p>CONSIDERANT que l'augmentation de l'activité liée à l'achat d'énergie a induit une réorganisation interne, affectant un conseiller CEP au pôle Commande Publique à temps plein ;</p>

	<p>CONSIDERANT qu'il convient de renforcer le service énergie et de créer un poste de thermiciens CEP afin de répondre aux besoins croissants des activités du pôle ;</p> <p>CONSIDERANT que l'ADEME propose de signer une convention avec le SDEM50 afin de financer en partie un poste de conseiller CEP sur 3 ans ;</p> <p>CONSIDERANT que la convention de financement prévoit un budget estimé pour 3 ans à hauteur de 225 000,00 €, dont 135 000,00€ pour le poste d'agent CEP ; que le plan de financement prévoit une part d'autofinancement de 45 000,00€ par le SDEM50 (20%), et de 180 000,00€ d'aides financières apportées par l'ADEME ;</p> <p>Entendu l'exposé de Monsieur le Président ;</p> <p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :</p> <p style="text-align: center;">DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> -De conclure avec l'ADEME une convention de financement pour la création d'un poste de conseiller en énergie partagé (CEP). <p style="text-align: center;">AUTORISE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Monsieur le président à signer la convention de financement avec l'ADEME pour la création de ce poste de conseiller en énergie partagé.
--	---

8. Avenant de transfert – Marché pour la construction du siège administratif (lot 16 MICROGRID)

Rapporteur : Monsieur DEBOISLOREY

L'entreprise BAPI basée à CAEN est titulaire du lot n°16 (micro-réseau intelligent pour la gestion technique du bâtiment) du marché de travaux pour la construction du siège.

Cette entreprise a cédé son activité d'automatisme industriel à la société MASSELIN ENERGIE située à IFS (14) et a sollicité le syndicat pour transférer le marché à cette société.

Les levées de réserves pour la réception finale sont en cours et l'entreprise Masselin devra être associée à l'audit final qui aura lieu les 18 et 19 avril prochain sur site pour l'obtention des labels « R2S-4grids » en phase réalisation.

Il convient ainsi de conclure un avenant de transfert afin de prendre en compte cette modification affectant le titulaire du lot 16 du marché précité.

Cet avenant n'a aucune incidence financière et technique dans l'exécution financière du contrat.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

Délibération n°CS-2024-15	<p>Avenant de transfert – Marché pour la construction du siège administratif du SDEM50 – LOT 16 (Microgrid)</p> <p>VU l'article R2194-6 du code de la commande publique prévoyant le cas où un marché peut être modifié lorsqu'un nouveau titulaire se substitue au titulaire initial du marché ;</p> <p>VU la notification du marché de construction (lot n°16 – MICROGRID) le 24/11/2021 à la société B.A.P.I</p> <p>CONSIDERANT que le marché précité est en cours de réception définitive (levée des réserves, réception finale) ;</p> <p>CONSIDERANT que l'entreprise B.A.P.I a cédé son activité d'automatisme industriel à la société MASSELIN ENERGIE située à IFS (14) et a sollicité le syndicat pour transférer le marché à cette société ;</p> <p>CONSIDERANT que la société MASSELIN ENERGIE remplit les conditions qui avaient été fixées par l'acheteur pour la participation à la procédure de passation du marché initial ;</p> <p>CONSIDERANT la nécessité de conclure un avenant de transfert afin de prendre en compte cette modification affectant le titulaire du lot n°16 du marché précité ;</p> <p>CONSIDERANT que cet avenant n'a aucune incidence financière et technique dans l'exécution financière du contrat ;</p> <p>Entendu l'exposé de Monsieur le Président ;</p> <p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :</p> <p style="text-align: center;">DECIDE :</p> <p>-De conclure un avenant de transfert avec la société B.A.P.I pour le transfert du marché pour la construction du siège du SDEM50 (lot n° 16 – MICROGRID) à la société MASSELIN ENERGIE.</p> <p style="text-align: center;">AUTORISE :</p> <p>M. le Président à signer l'avenant de transfert actant ce changement du titulaire du marché précité.</p>
------------------------------	---

Finances

En préambule, Monsieur BRAUD précise que le service Finances est en reconstruction. La responsable actuelle a démissionné et un recrutement vient d'être lancé, avec le support d'un cabinet extérieur.

Le SDEM50 est en mesure de présenter des documents budgétaires sincères et fiables suite à l'investissement des agents du service, du directeur général et de Monsieur Nocquet. Il convient également de noter l'accompagnement de la pairie départementale et plus particulièrement de Monsieur Huet présent ce jour.

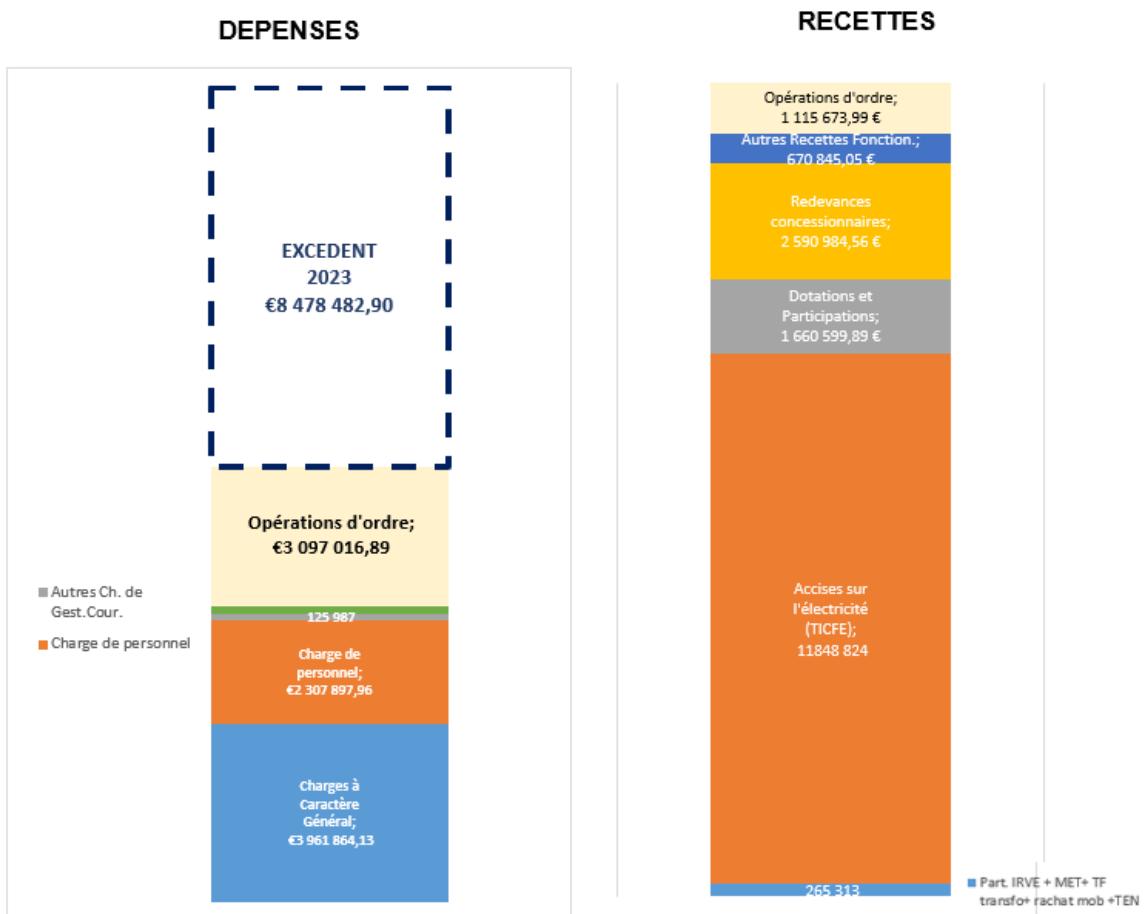
Rapporteur : Monsieur NOCQUET

Monsieur NOCQUET présente la vue générale du compte administratif :

I- Résultat du compte administratif 2023

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	CUMULES
Dépenses	d'ordre	857 792,97	3 097 016,89	3 954 809,86
	réelles	29 620 839,64	6 576 741,26	36 197 580,90
	TOTAL	30 478 632,61	9 673 758,15	40 152 390,76
Recettes	d'ordre	3 305 814,16	648 995,70	3 954 809,86
	réelles	22 799 418,14	17 503 245,35	40 302 663,49
	TOTAL	26 105 232,30	18 152 241,05	44 257 473,35
RESULTAT DE L'EXERCICE		-4 373 400,31	8 478 482,90	4 105 082,59
Résultats antérieurs	Report de l'exercice N-1	-1 016 156,13	25 592 975,86	24 576 819,73
RESULTAT DE CLÔTURE		-5 389 556,44	34 071 458,76	28 681 902,32

Explication de cet l'excédent de fonctionnement :



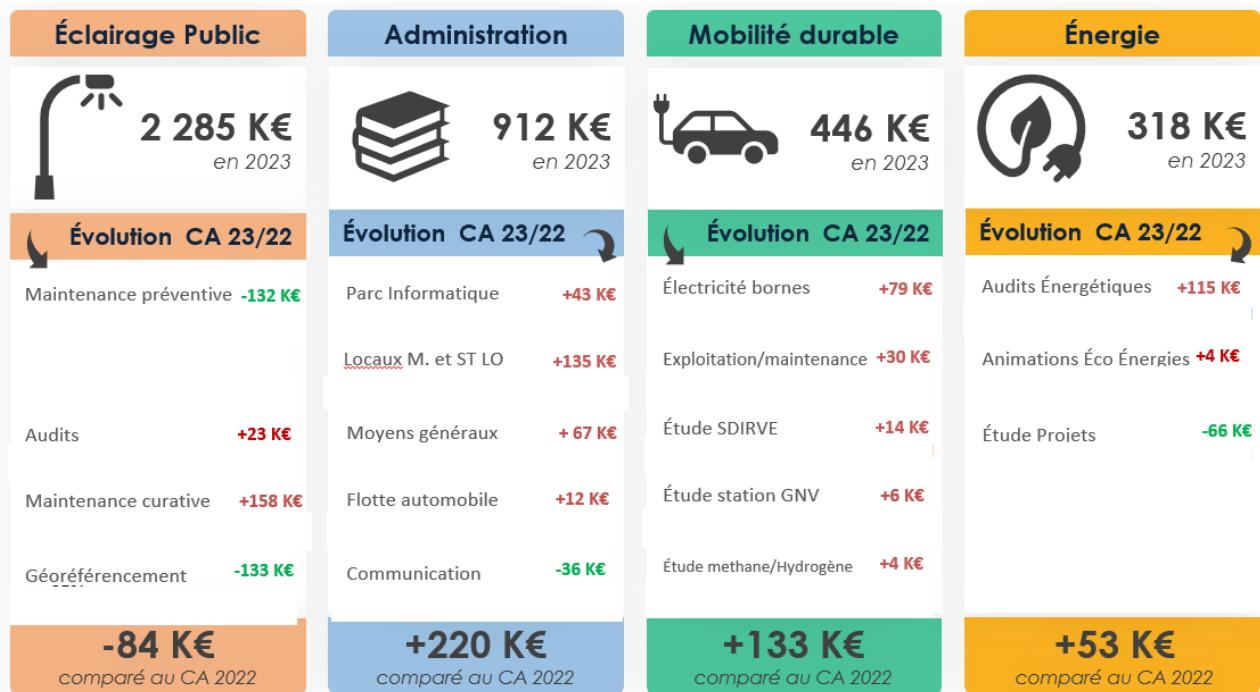
SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES REELLES

Monsieur NOCQUET détaille la section de fonctionnement, en commençant par les dépenses réelles :

CHAPITRE	BP 2023 (dont DM\VS)	CA 2023	Taux de réalisation
011 - Charges à caractère général	4 410 870,00	3 961 864,13	89,8%
012 - Charges du personnel	2 310 440,00	2 307 897,96	99,9%
014- Atténuation de produits	241 900,00	145 346,86	60,1%
022- Dépenses imprévues	194 000,00	-	0,0%
65 - Autres charges de gestion courante	144 700,00	125 987,49	87,1%
66- Charges financières	29 000,00	21 372,46	73,7%
67 - Charges exceptionnelles	42 000,00	14 272,36	34,0%
TOTAL DEPENSES	7 372 910,00	6 576 741,26	89,2%

Le taux de réalisation s'est amélioré car en 2022, il était de 82%.

La comparaison entre les CA 2022 et 2023 permet de constater une augmentation de 322 000 euros, due pour moitié aux investissements en mobilité durable.

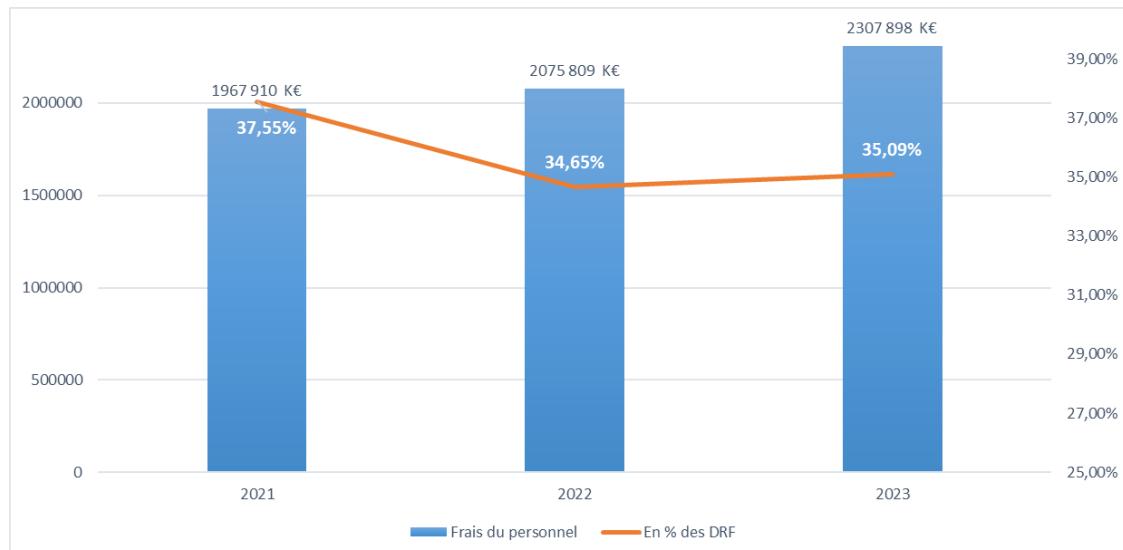


En commentaire pour la partie Administration, il faut noter que pour Montebourg, 2 années de loyers ont été payé en 2023.

Pour le pôle Mobilité Durable, l'augmentation des charges est notamment due à la hausse des couts d'énergie.

Structure des dépenses de personnel

CHAPITRE	2022	2023	EVOLUTION
Personnel Titulaires	796 113,16	912 700,97	15%
Personnel Non Titulaires	550 583,30	595 251,87	8%
Apprentis	19 064,85	24 299,61	27%
Charges de personnel	667 955,49	750 011,55	12%
Prestataires extérieurs	42 092,09	25 633,96	-39%
TOTAL	2 075 808,89	2 307 897,96	11%



L'effectif du SDEM50 est passé de 43 au 31/12/2022 à 46 au 31/12/2023.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES REELLES

Concernant les **recettes réelles**, la TICFE représente la principale source de recettes. En effet, 1 trimestre de 2022 a été perçu en 2023.

CHAPITRE	BP 2023 (dont DMVS)	CA 2023	Taux d'exécution
013- Atténuation de charges	46 000,00	126 490,58	275%
70 - Recettes IRVE	296 000,00	265 313,26	90%
73 - TICFE /TCCFE	8 500 000,00	11 848 824,30	139%
74 - Participations CNE et autres tiers	1 987 697,00	2 127 278,18	107%
75- Redevances concessionnaires et autres participations	2 750 000,00	2 590 984,56	94%
77 - Produits exceptionnels	187 000,00	544 354,47	291%
TOTAL RECETTES	13 766 697,00	17 503 245,35	127%

Les produits exceptionnels concernent les remboursements suite à des sinistres en Eclairage Public et le versement d'EDF en lien avec le marché d'achat d'électricité.

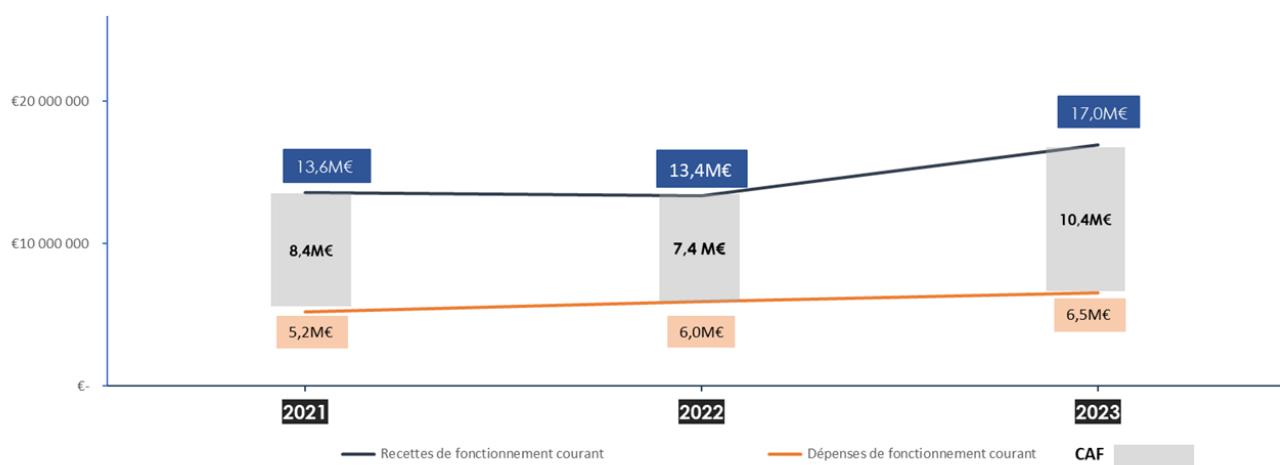
L'Administration enregistre la plus grande augmentation du fait de l'imputation de la TICFE sur ce service et des régularisations liées au marché d'achat d'électricité.

Le SDEM50 est également bénéficiaire de subventions notamment de l'ADEME et de la FNCCR.

Administration	Éclairage Public+ ER	Énergie	IRVE
 14,9 M€ en 2023	 1,5 M€ en 2023	 810 K€ en 2023	 248 K€ en 2023
Évolution CA 23/22	Évolution CA 23/22	Évolution CA 23/22	Évolution CA 23/22
TICFE Chap 73 +2,6 M€	Participation CNES Chap 74 -59 K€	Conseil Énergie Partagé +94 K€ Chap 74	Recettes bornes Chap 70 + 77 K€
Redevances concessionnaires Chap 75 80 K€	FCTVA Chap 74 +175 K€	FNCCR – ACTEE +94 K€ Chap 74	Subventions CDC (SDIRVE) + 14 K€ Chap 74
Contribution SDEM – Marché électricité Chap 77 +286 K€	CEE Chap 77 +136 K€	Subventions ADEME + 373 K€ Chap 74	---
Cybersécurité Chap 74 +10 K€	Remboursement sinistre Chap 77 +3 K€	ÉCO CO ² - Animation WATTY -2 K€ Chap 74	Autres recettes Chap 70-75 -11 K€
Autres recettes Chap 013-70-77 +61 K€	Autres recettes Chap 74 +9 K€		
+ 3 M€ comparé au CA 2022	+264 K€ comparé au CA 2022	+548 K€ comparé au CA 2022	+91 K€ comparé au CA 2022

CAPACITE d'AUTOFINANCEMENT

Le SDEM50 dispose d'une capacité d'autofinancement favorable et en évolution positive.

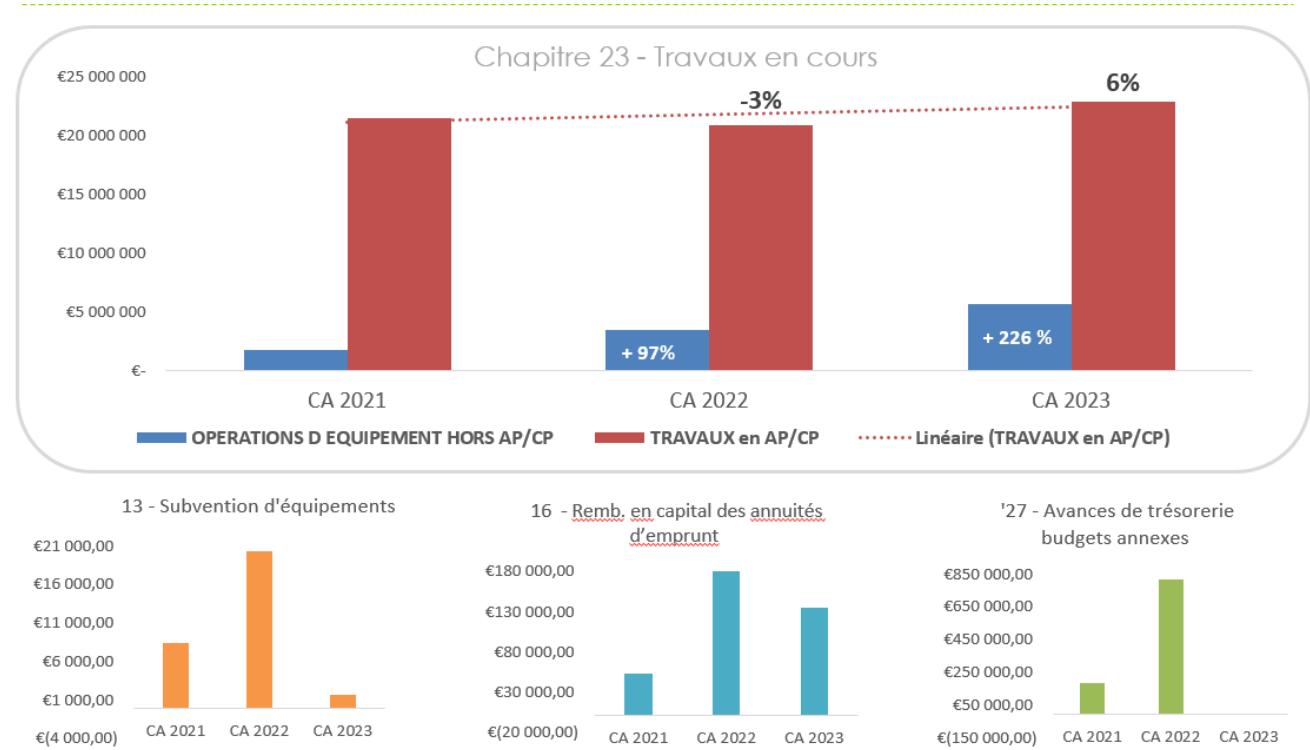


SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES REELLES

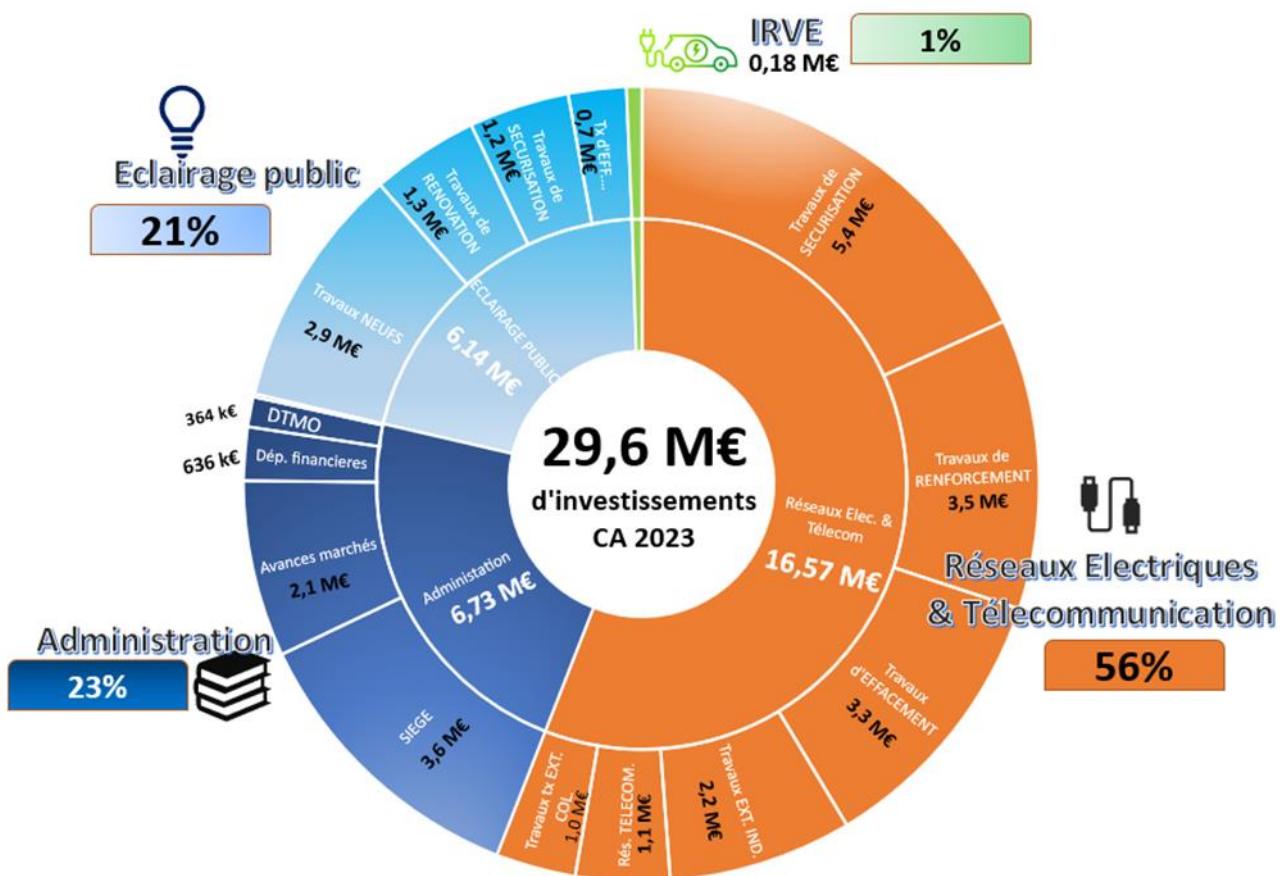
Monsieur NOCQUET détaille la section d'investissement, en commençant par les **dépenses réelles** :

CHAPITRE	BP 2023 (dont DMV/S)	CA 2023	Taux de réalisation
20 - Immobilisation incorporelle	259 604,33	99 491,62	38,3%
204 - Subventions d'équipement versées	60 000,00	941,00	1,6%
21 - Immobilisation corporelle	544 174,61	166 128,78	30,5%
23 - Travaux en cours	31 545 280,00	28 320 669,78	89,8%
TOTAL OPERATIONS EQUIPEMENTS	32 409 058,94	28 587 231,18	88,2%
13 - Subvention d'équipements	60 000,00	1 677,00	2,8%
16 - Emprunts	181 000,00	134 884,41	74,5%
26 - Participation SEM	500 000,00	500 000,00	100,0%
'27 - Avances de trésorerie budgets annexes	250 000,00	-	
020 - Dépenses imprévues	200 000,00		
TOTAL DEPENSES FINANCIERES	1 191 000,00	636 561,41	53,4%
4581xxx -Travaux pour le compte de Tiers	2 327 120,00	397 047,05	17,1%
TOTAL DEPENSES	35 927 178,94	29 620 839,64	82,4%

Les emprunts concernent ceux contractés pour les travaux du siège et pour la chaufferie de Coutances.



Répartition des dépenses d'investissement en 2023



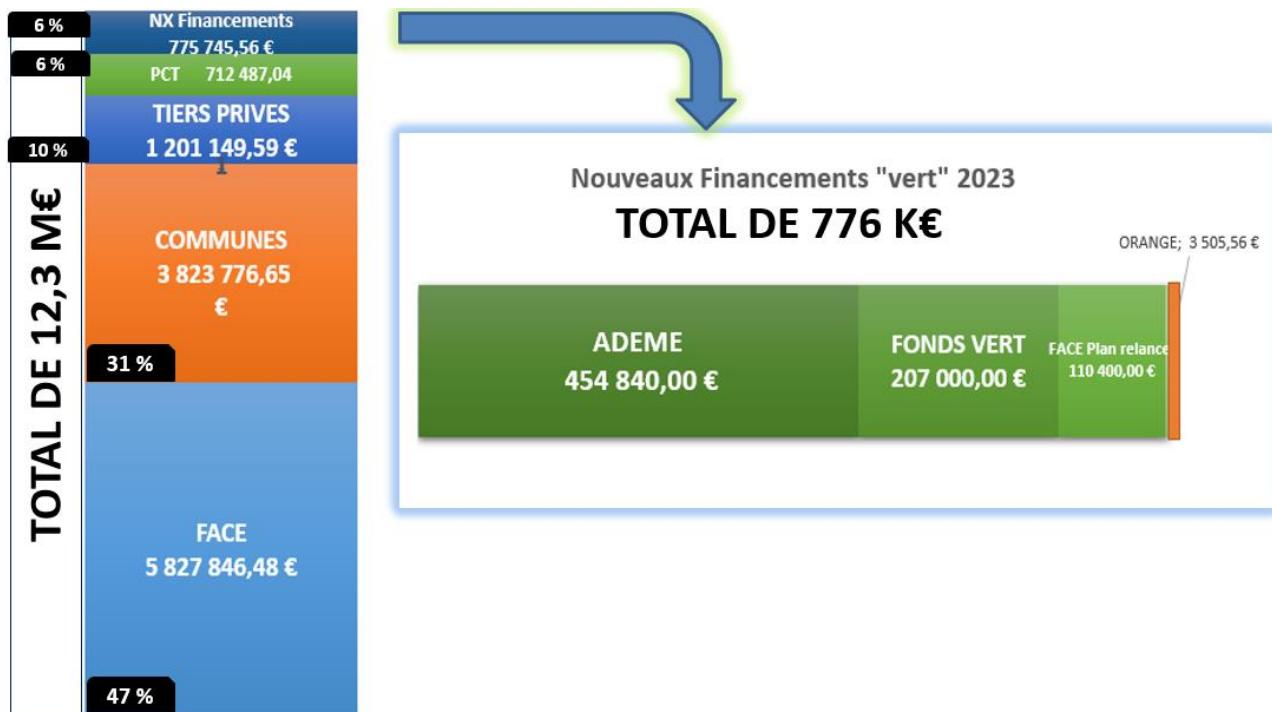
La majorité des dépenses concernent les travaux électriques et de télécommunication.

SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES REELLES

Au niveau des **recettes réelles d'investissement**, la principale source provient du FACE et des participations. Dorénavant, le FACE sera mobilisé à la fin des travaux et sera donc décalé dans le temps.

CHAPITRE	BP 2023 (dont DMWS)	CA 2023	Taux d'exécution
13 - FACE - PCT - Part. TX EP, ER, FT	16 654 021,67	12 307 716,66	74%
16- Emprunt	-	-	
21- Mise à disposition matériels	-	-	
23- Récup. Avance marché + remb. TX	2 160 000,00	2 138 351,32	99%
TOTAL RECETTES EQUIPEMENTS	18 814 021,67	14 446 067,98	77%
10- 'FCTVA sur les dépenses N-2	1 259 655,00	1 259 658,83	100%
1068-'Affectation du résultat	7 093 691,33	7 093 691,33	100%
TOTAL RECETTES FINANCIERES	8 353 346,33	8 353 350,16	100%
4582xxx -Travaux pour le compte de Tiers	1 949 720,00	-	0%
TOTAL RECETTES	29 117 088,00	22 799 418,14	78%

Monsieur NOCQUET détaille les recettes du chapitre 13 :



Les nouveaux financements correspondent aux fonds verts et aux subventions de l'ADEME. Messieurs NOCQUET et LEPOURRY remercient les services du SDEM50 pour leur travail de recherche et de suivi de nouveaux financements.

BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Dépenses	d'ordre	18 605,00	34 957,83	53 562,83
	réelles	137 426,17	45 821,52	183 247,69
	TOTAL	156 031,17	80 779,35	236 810,52
Recettes	d'ordre	34 957,83	18 605,00	53 562,83
	réelles	107 029,37	69 018,84	176 048,21
	TOTAL	141 987,20	87 623,84	229 611,04
RESULTAT de l'exercice		-14 043,97	6 844,49	-7 199,48
Reprise des résultats antérieurs		133 200,19	11 643,64	144 843,83
RESULTAT de clôture		119 156,22	18 488,13	137 644,35

Répartition des dépenses d'investissement

Installations photovoltaïques	2023	
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
AGON COUTAINVILLE - Salle de tennis		
BEAUVOIR - hangar		
BLAINVILLE S/MER - Salle de convivialité		
139001PV_CONDE	17 778 €	
Iles CHAUSEY	6 351 €	
LE GRAND CELLAND - Ancien Presbytère	1 330 €	
MORTAIN	103 889 €	
PRETOT STE SUZANNE - Salle des fêtes		360 €
QUETTREVILLE SUR SIENNE	154 €	
REVILLE	3 767 €	7 500 €
ST HILAIRE DU HARCOUET - Complexe	2 694 €	360 €
ST JEAN DES CHAMPS	1 464 €	
Affectation de résultat 1068		98 809 €
<i>Ecritures d'ordre + annulations diverses</i>	18 605 €	34 958 €
TOTAL AFFECTE AUX PROJETS	156 031 €	141 987 €
AVANCE BUDGET PRINCIPAL		0 €
TOTAL DE L'EXERCICE	156 031 €	141 987 €
RESULTAT DE L'EXERCICE		
Résultat reporté sur l'exercice		133 200 €
RESULTAT GLOBAL reporté		

Monsieur Nocquet rappelle qu'en juillet 2023, le SDEM50 a cédé ses activités photovoltaïques à la SEM West Energies, à l'exception de Chausey et de Beauvoir.

BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR ET CHAUFFERIES BOIS

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Dépenses	d'ordre	90 880,00	8 027,00	98 907,00
	réelles	957 181,54	176 459,98	1 133 641,52
	TOTAL	1 048 061,54	184 486,98	1 232 548,52
Recettes	d'ordre	95 027,00	3 880,00	98 907,00
	réelles	621 252,38	288 260,64	909 513,02
	TOTAL	716 279,38	292 140,64	1 008 420,02
RESULTAT de l'exercice		-331 782,16	107 653,66	-224 128,50
Reprise des résultats antérieurs		812 899,49	12 673,17	825 572,66
RESULTAT de clôture		481 117,33	120 326,83	601 444,16

Répartition des dépenses d'investissement

Chaufferie et réseaux de chaleur	2023	
	Dépenses	Recettes
BUAIS-LES-MONTS <i>remboursement emprunt (Cne BUAIS LES MONTS - éch 2025)</i>	1 845 €	
COUTANCES <i>remboursement emprunt (LBP - éch 2041)</i>	245 843 €	364 078 €
HAMBYE	162 €	40 674 €
JUVIGNY LE TERTRE <i>remboursement emprunt (LBP - éch 2041)</i>	686 919 €	6 306 €
LESSAY	172 €	56 000 €
ST GERMAIN SUR AY	240 €	32 500 €
TESSY BOCAGE	278 €	128 000 €
<i>Ecritures d'ordre et annulations 2315</i>	90 880 €	95 027 €
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		
TOTAL AFFECTÉ AUX PROJETS	1 048 062 €	716 279 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	-331 782 €	
Résultat reporté sur l'exercice		812 899 €
RESULTAT GLOBAL reporté (opé réelles)	481 117 €	

Résultat global avec opérations d'ordre

481 117 €

9. Vote du Compte de Gestion 2023

Rapporteur : Monsieur NOCQUET

Résultats budgétaires de l'exercice

			Exercice 2023
			TOTAL DES SECTIONS
			SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES	SECTION D'INVESTISSEMENT		
Prévisions budgétaires totales (a)	38 443 334,62	40 162 072,86	78 605 407,48
Titres de recette émis (b)	26 153 897,07	18 159 816,87	44 313 713,94
Réductions de titres (c)	48 664,77	7 575,82	56 240,59
Recettes nettes (d = b - c)	26 105 232,30	18 152 241,05	44 257 473,35
DEFENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	38 443 334,62	16 001 556,62	54 444 891,24
Mandats émis (f)	30 523 516,97	9 714 463,84	40 237 980,81
Annulations de mandats (g)	44 884,36	40 705,69	85 590,05
Dépenses nettes (h = f - g)	30 478 632,61	9 673 758,15	40 152 390,76
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		8 478 482,90	
(h - d) Déficit		4 373 400,31	4 105 082,59

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

			Exercice 2023
	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal			
Investissement	-1 016 156,13		
Fonctionnement	32 686 667,19	7 093 691,33	-4 373 400,31
TOTAL I	31 670 511,06	7 093 691,33	8 478 482,90
II - Budgets des services à caractère administratif			
TOTAL II			4 105 082,59
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial			
20501-SDEM PHOTOVOLTAIQUE			
Investissement	133 200,19		
Fonctionnement	110 453,01	98 809,37	-14 043,97
Sous-Total	243 653,20	98 809,37	6 844,49
20502-SDEM RESEAUX CHALEUR ET FROID			
Investissement	812 899,49		
Fonctionnement	12 673,17		-331 782,16
Sous-Total	825 572,66	98 809,37	481 117,33
TOTAL III	1 069 225,86	98 809,37	120 326,83
TOTAL I + II + III	32 739 736,92	7 192 500,70	-7 199,48
			601 444,16
			739 088,51
			29 420 990,83

L'ensemble des montants de dépenses et de recettes dont sont issus les résultats ci-dessus, sont en tous points identiques à ceux issus de la comptabilité du SDEM50.

Monsieur HUET confirme que les montants sont concordants et identiques entre le compte de gestion et le compte administratif.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

Délibération n°CS-2024-16	Approbation du compte de gestion de l'année 2023 (budget principal et budgets annexes) <p>CONSIDERANT que le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif ;</p> <p>CONSIDERANT que le compte de gestion 2023 du budget principal du Payeur Départemental, établissant un résultat global de clôture de 28 681 902,32 € ne présente aucune discordance avec le compte administratif du budget principal de l'année 2023 de l'ordonnateur ;</p> <p>CONSIDERANT que le compte de gestion 2023 du budget annexe Photovoltaïque du Payeur Départemental établissant un résultat global de clôture de 137 344,45 €, ne présente aucune discordance avec le compte administratif du budget annexe Photovoltaïque de l'année 2023 de l'ordonnateur ;</p> <p>CONSIDERANT que le compte de gestion 2023 du budget annexe Réseaux de chaleur et froid du Payeur Départemental établissant un résultat global de</p>

	<p>clôture de 601 444,16 €, ne présente aucune discordance avec le compte administratif du budget annexe Réseaux de chaleur et froid de l'année 2023 de l'ordonnateur ;</p> <p>Entendu l'exposé de Monsieur Olivier NOCQUET, 3ème Vice-Président en charge de la commission administration-finances, aux délégués présents ;</p> <p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :</p> <p style="text-align: center;">DECIDE :</p> <p>D'approuver le compte de gestion 2023 du budget principal ainsi que celui des budgets annexes « Photovoltaïque » et « Réseaux de chaleur et froid » établis par le Payeur Départemental pour l'année 2023</p>
--	---

10. Vote des Comptes Administratifs 2023

Monsieur le Président quitte la salle pendant le vote du compte administratif. Monsieur BRIERE procède au vote en l'absence de Monsieur le Président.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

Délibération n°CS-2024-17	<p>Approbation du compte administratif de l'année 2023 (budget principal et budgets annexes)</p> <p>VU l'adoption du compte de gestion 2023 par le comité syndical à l'occasion de la délibération n°CS-2024-16 ;</p> <p>VU la présentation du compte administratif 2023 dressé par l'ordonnateur,</p> <p>CONSIDERANT que M. Alain BRIÈRE, 1er Vice-Président, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,</p> <p>CONSIDERANT que Monsieur le Président s'est retiré pour le vote du compte administratif,</p> <p>Entendu l'exposé de Monsieur Olivier NOCQUET, 3ème Vice-Président en charge de la commission administration-finances, aux délégués présents ;</p> <p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :</p> <p style="text-align: center;">APPROUVE :</p> <p>1. Le compte administratif 2023 du budget Principal se présentant comme suit :</p>
---------------------------	---

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
RECETTES	DEPENSES	
Atténuation de charges (013)	126 490,58	Charges à caractère général (011) 3 961 864,13
Ventes de produits et services (70)	265 313,26	Charges de personnel (012) 2 307 897,96
Impôts et taxes (73)	11 848 824,30	Atténuation de produits (014) 145 346,86
Dotations et participations (74)	2 127 278,18	Autres charges de gestion (65) 125 987,49
Autres produits courants (75)	2 590 984,56	Charges financières (66) 21 372,46
Produits exceptionnels (77)	544 354,47	Charges exceptionnelles (67) 14 272,36
TOTAL	17 503 245,35	TOTAL 6 576 741,26

SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES	DEPENSES	
Subventions (13)	12 307 716,66	Dépenses d'équipement 28 983 337,23
Emprunt (16)	0,00	Subvention d'équipements (13) 2 618,00
Immobilisations en cours (23)	2 138 351,32	Emprunts et dettes assimilées (16) 134 884,41
FCTVA (10222)	1 259 658,83	Participation et créances rattachées (26) 500 000,00
TOTAL	15 705 726,81	TOTAL 29 620 839,64

TOTAL GENERAL	33 208 972,16	TOTAL GENERAL	36 197 580,90
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

A Résultat de fonctionnement 2023	10 926 504,09
B Résultat d'investissement 2023	-13 915 112,83
C=A+B Résultat de l'exercice 2023	-2 988 608,74
D Résultat reporté 2022	31 670 511,06
E=C+D Résultat de clôture 2023	28 681 902,32

2. Le compte administratif 2023 du **budget annexe « Photovoltaïque »** se présentant comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
RECETTES	DEPENSES	
Atténuation de charges (013)		Charges à caractère général (011) 45 821,52
Ventes de produits et services (70)	69 018,26	Charges de personnel (012)
Impôts et taxes (73)		Atténuation de produits (014)
Dotations et participations (74)		Autres charges de gestion (65)
Autres produits courants (75)	0,58	Charges financières (66)
Produits exceptionnels (77)	18 605,00	Charges exceptionnelles (67)
TOTAL	87 623,84	Dotations aux amortissements (68) 34 957,83
		TOTAL 80 779,35

SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES	DEPENSES	
Subventions (13)	7 500,00	Dépenses d'équipement 137 426,17
Emprunt (16)	0,00	Subvention d'équipements (13) 0,00
Immobilisations en cours (23)	720,00	Emprunts et dettes assimilées (16)
FCTVA (10222)	0,00	Participation et créances rattachées (26)
Excédent de fonctionnement capitalisé 1068	98 809,37	040 opérations d'ordre de transfert entre section 18 605,00
040 opérations d'ordre de transfert entre section	34 957,83	TOTAL 156 031,17
TOTAL	141 987,20	

TOTAL GENERAL	229 611,04	TOTAL GENERAL	236 810,52
----------------------	-------------------	----------------------	-------------------

A Résultat de fonctionnement 2023	6 844,49
B Résultat d'investissement 2023	-14 043,97
C = A+B Résultat de l'exercice 2023	-7 199,48
D Résultat reporté 2022	144 843,83
E = C + D Résultat de clôture 2023	137 644,35

3. Le compte administratif 2023 du budget annexe « Réseaux de chaleur et froid » se présentant comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
RECETTES		DEPENSES
Atténuation de charges (013)		Charges à caractère général (011) 172 796,85
Ventes de produits et services (70)	288 260,64	Charges de personnel (012)
Impôts et taxes (73)		Atténuation de produits (014)
Dotations et participations (74)		Autres charges de gestion (65) 0,39
Autres produits courants (75)		Charges financières (66) 3 662,74
Produits exceptionnels (77)		Charges exceptionnelles (67)
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 880,00	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections 8 027,00
TOTAL	292 140,64	TOTAL 184 486,98

SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES		DEPENSES
Subventions (13)	621 252,38	Dépenses d'équipement 933 614,79
Emprunt (16)		Subvention d'équipements (13)
Immobilisations en cours (23)		Emprunts et dettes assimilées (16) 23 566,75
FCTVA (10222)		Participation et créances rattachées (26)
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 027,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections 3 880,00
041 Opérations patrimoniales	87 000,00	041 Opérations patrimoniales 87 000,00
TOTAL	716 279,38	TOTAL 1 048 061,54

TOTAL GENERAL	1 008 420,02	TOTAL GENERAL	1 232 548,52
A	Résultat de fonctionnement 2023 107 653,66		
B	Résultat d'investissement 2023 -331 782,16		
C = A+B	Résultat de l'exercice 2023 -224 128,50		
D	Résultat reporté 2022 825 572,66		
E = C + D	Résultat de clôture 2023 601 444,16		

Monsieur BRAUD revient dans la salle et prend connaissance du résultat du vote. Il remercie les délégués pour leur confiance.

11.Affectation des résultats 2023

Rapporteur : Monsieur NOCQUET

Budget Principal

Détermination du besoin de financement de la section d'investissement issu du solde des dépenses et recettes engagées avant le 31/12/2023 :

	Dépenses et recettes engagées hors AP/CP (RESTES A REALISER)	Dépenses et recettes engagées dans le cadre des AP/CP	TOTAL dépenses et recettes engagées avant le 31/12/2023
DEPENSES engagées	642 464,56 €	0,00 €	642 464,56 €
RECETTES engagées	344 251,67 €	0,00 €	344 251,67 €
SOLDE (recettes - dépenses)	-298 212,89 €	0,00 €	-298 212,89 €

Affectation des RESULTATS 2023

Section Compte	Résultats 2023	Affectation sur l'exercice 2024		
		Investissement 001 dépense	Investissement 1068 recette	Fonctionnement 002 recette
RESULTAT Investissement	-5 389 556,44 €	-5 389 556,44 €		
RESULTAT Fonctionnement	34 071 458,76 €		5 687 769,33 €	28 383 689,43 €

298 212,89 €
Couverture du besoin de financement issu du solde des dépenses et recettes engagées avant le 31/12/2023 et reportées sur 2024

Budget Annexe Photovoltaïque

Détermination du besoin de financement de la section d'investissement issu du solde des dépenses et recettes engagées avant le 31/12/2023 :

	Dépenses et recettes engagées hors AP/CP (RESTES A REALISER)	Dépenses et recettes engagées dans le cadre des AP/CP	TOTAL dépenses et recettes engagées avant le 31/12/2023
DEPENSES engagées	185 221,00 €	0,00 €	185 221,00 €
RECETTES engagées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SOLDE (recettes - dépenses)	- 185 221,00€	0,00 €	- 185 221,00 €

Affectation des RESULTATS 2023

Section Compte	Résultats 2023	Affectation sur l'exercice 2024		
		Investissement 001 Recette	Investissement 1068 recette	Fonctionnement 002 recette
RESULTAT Investissement	119 156,22 €	119 156,22 €		
RESULTAT Fonctionnement	18 488,13 €			18 488,13 €

-66 064,78 €
Besoin de financement issu du solde d'exécution et restes à réaliser avant le 31/12/2023 et reportées sur 2024 ne pouvant être couvert par les résultats exécédentaires

Budget Annexe Réseaux de Chaleur

Détermination du besoin de financement de la section d'investissement issu du solde des dépenses et recettes engagées avant le 31/12/2023 :

	<i>Dépenses et recettes engagées hors AP/CP (RESTES A REALISER)</i>	<i>Dépenses et recettes engagées dans le cadre des AP/CP</i>	TOTAL dépenses et recettes engagées avant le 31/12/2023
DEPENSES engagées	42 080,66	0,00	42 080,66
RECETTES engagées	468 832,27	0,00	468 832,27
SOLDE (recettes - dépenses)	426 751,61	0,00	426 751,61

Affectation des RESULTATS 2023

<i>Section Compte</i>	<i>Résultats 2023</i>	<i>Affectation sur l'exercice 2024</i>		
		<i>Investissement 001 recette</i>	<i>Investissement 1068 recette</i>	<i>Fonctionnement 002 recette</i>
RESULTAT Investissement	481 117,33	481 117,33		
RESULTAT Fonctionnement	120 326,83			120 326,83

426 751,61

Excédent de financement issu du solde des restes à réaliser avant le 31/12/2023 et reportées sur 2024 permettra de financer des nouvelles dépenses 2024

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

Délibération n°CS-2024-18	<p>Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2023 (Budget principal et budgets annexes)</p> <p>VU le code général des collectivités territoriales ;</p> <p>CONSIDERANT les résultats 2023 rappelés ci-après servant de base de calcul à la décision d'affectation du résultat ;</p> <p>Entendu l'exposé de Monsieur Olivier NOCQUET, 3^{ème} Vice-Président en charge de la commission administration-finances, aux délégués présents ;</p> <p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :</p> <p style="text-align: center;">DECIDE :</p> <p>D'affecter le résultat de la section de fonctionnement 2023 sur l'exercice 2024 selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ au compte 1068 en recette d'investissement : part de l'excédent de fonctionnement destinée à couvrir à minima le besoin de financement de la section d'investissement issu du report du résultat d'investissement et des engagements antérieurs ➤ au compte 002 en recette de fonctionnement : part de l'excédent de fonctionnement reportée, correspondant au résultat de
----------------------------------	--

	<p>fonctionnement constaté après déduction de la part affectée au compte 1068 le cas échéant</p> <p>Pour information, sera repris au compte 001 en dépense ou recette d'investissement de l'exercice 2024 le déficit ou l'excédent (selon le cas) d'investissement constaté au compte administratif 2023.</p> <ul style="list-style-type: none"> - En application de ces modalités, considérant le déficit d'investissement reporté et le besoin de financement issu des engagements antérieurs de – 298 212,89 €, d'affecter le résultat de fonctionnement 2023 du budget principal sur l'exercice 2024 comme suit : <p style="text-align: center;">Affectation des RESULTATS 2023</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;">Section Compte</th><th style="width: 45%;">Résultats 2023</th><th colspan="3">Affectation sur l'exercice 2024</th></tr> <tr> <th></th><th></th><th>Investissement 001 dépense</th><th>Investissement 1068 recette</th><th>Fonctionnement 002 recette</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>RESULTAT Investissement</td><td>-5 389 556,44 €</td><td>-5 389 556,44 €</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>RESULTAT Fonctionnement</td><td>34 071 458,76 €</td><td></td><td>5 687 769,33 €</td><td>28 383 689,43 €</td></tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> - En application de ces modalités, considérant l'excédent d'investissement reporté et le besoin de financement issu des engagements antérieurs de – 185 221 €, d'affecter le résultat de fonctionnement 2023 du budget annexe « Photovoltaïque » sur l'exercice 2024 comme suit : <p style="text-align: center;">Affectation des RESULTATS 2023</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;">Section Compte</th><th style="width: 45%;">Résultats 2023</th><th colspan="3">Affectation sur l'exercice 2024</th></tr> <tr> <th></th><th></th><th>Investissement 001 Recette</th><th>Investissement 1068 recette</th><th>Fonctionnement 002 recette</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>RESULTAT Investissement</td><td>119 156,22 €</td><td>119 156,22 €</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>RESULTAT Fonctionnement</td><td>18 488,13 €</td><td></td><td></td><td>18 488,13 €</td></tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> - En application de ces modalités, considérant l'excédent d'investissement reporté et le besoin de financement issu des engagements antérieurs de 426 751,61 €, d'affecter le résultat de fonctionnement 2023 du budget annexe « Réseaux de chaleur et froid » sur l'exercice 2024 comme suit : <p style="text-align: center;">Résultats 2023</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;">Section Compte</th><th style="width: 45%;">Résultats 2023</th><th colspan="3">Affectation sur l'exercice 2024</th></tr> <tr> <th></th><th></th><th>Investissement 001 recette</th><th>Investissement 1068 recette</th><th>Fonctionnement 002 recette</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>RESULTAT Investissement</td><td>481 117,33</td><td>481 117,33</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>RESULTAT Fonctionnement</td><td>120 326,83</td><td></td><td></td><td>120 326,83</td></tr> </tbody> </table>	Section Compte	Résultats 2023	Affectation sur l'exercice 2024					Investissement 001 dépense	Investissement 1068 recette	Fonctionnement 002 recette	RESULTAT Investissement	-5 389 556,44 €	-5 389 556,44 €			RESULTAT Fonctionnement	34 071 458,76 €		5 687 769,33 €	28 383 689,43 €	Section Compte	Résultats 2023	Affectation sur l'exercice 2024					Investissement 001 Recette	Investissement 1068 recette	Fonctionnement 002 recette	RESULTAT Investissement	119 156,22 €	119 156,22 €			RESULTAT Fonctionnement	18 488,13 €			18 488,13 €	Section Compte	Résultats 2023	Affectation sur l'exercice 2024					Investissement 001 recette	Investissement 1068 recette	Fonctionnement 002 recette	RESULTAT Investissement	481 117,33	481 117,33			RESULTAT Fonctionnement	120 326,83			120 326,83
Section Compte	Résultats 2023	Affectation sur l'exercice 2024																																																											
		Investissement 001 dépense	Investissement 1068 recette	Fonctionnement 002 recette																																																									
RESULTAT Investissement	-5 389 556,44 €	-5 389 556,44 €																																																											
RESULTAT Fonctionnement	34 071 458,76 €		5 687 769,33 €	28 383 689,43 €																																																									
Section Compte	Résultats 2023	Affectation sur l'exercice 2024																																																											
		Investissement 001 Recette	Investissement 1068 recette	Fonctionnement 002 recette																																																									
RESULTAT Investissement	119 156,22 €	119 156,22 €																																																											
RESULTAT Fonctionnement	18 488,13 €			18 488,13 €																																																									
Section Compte	Résultats 2023	Affectation sur l'exercice 2024																																																											
		Investissement 001 recette	Investissement 1068 recette	Fonctionnement 002 recette																																																									
RESULTAT Investissement	481 117,33	481 117,33																																																											
RESULTAT Fonctionnement	120 326,83			120 326,83																																																									

Monsieur Pierre TOLLEMER (secteur 10) quitte la réunion.

12.Budgets Primitifs 2024

Rapporteur : Monsieur NOCQUET

Budget Principal- Budgets annexes	BP2023	BP2024	Evolution BP2024/ BP2023
20500 - SDEM 50 (M57)			
Fonctionnement			
Dépenses	15 999 156,62€	18 596 840,63€	16%
Recettes	40 159 672,86€	43 414 415,60€	8%
Investissement			
Dépenses	38 443 334,62€	42 924 492,84€	12%
Recettes	38 443 334,62€	42 924 492,84€	12%
20501 - BAPHOTOVOLTAIQUE			
Fonctionnement	98 013,64€	43 103,13€	-56%
Investissement	539 509,56€	216 001,22€	-60%
20502 - BARESEAUXCHALEURS			
Fonctionnement	357 283,17€	513 666,83€	44%
Investissement	2 151 113,14€	2 321 436,61€	8%
BUDGETS CONSOLIDÉS			
Fonctionnement			
Dépenses	16 454 453,43€	19 153 610,59€	16%
Recettes	40 614 969,67€	43 971 185,56€	8%
Investissement			
Dépenses	41 133 957,32€	45 461 930,67€	11%
Recettes	41 133 957,32€	45 461 930,67€	11%

Concernant les budgets annexes, suite au transfert du budget Photovoltaïque en juillet 2023 à la SEM WEST, il est prévu une forte baisse des inscriptions budgétaires. Il demeure néanmoins deux projets en cours (Chausey et Beauvoir) qui sollicitent 43 K€ en dépenses et recettes de fonctionnement et 216K€ en investissement.

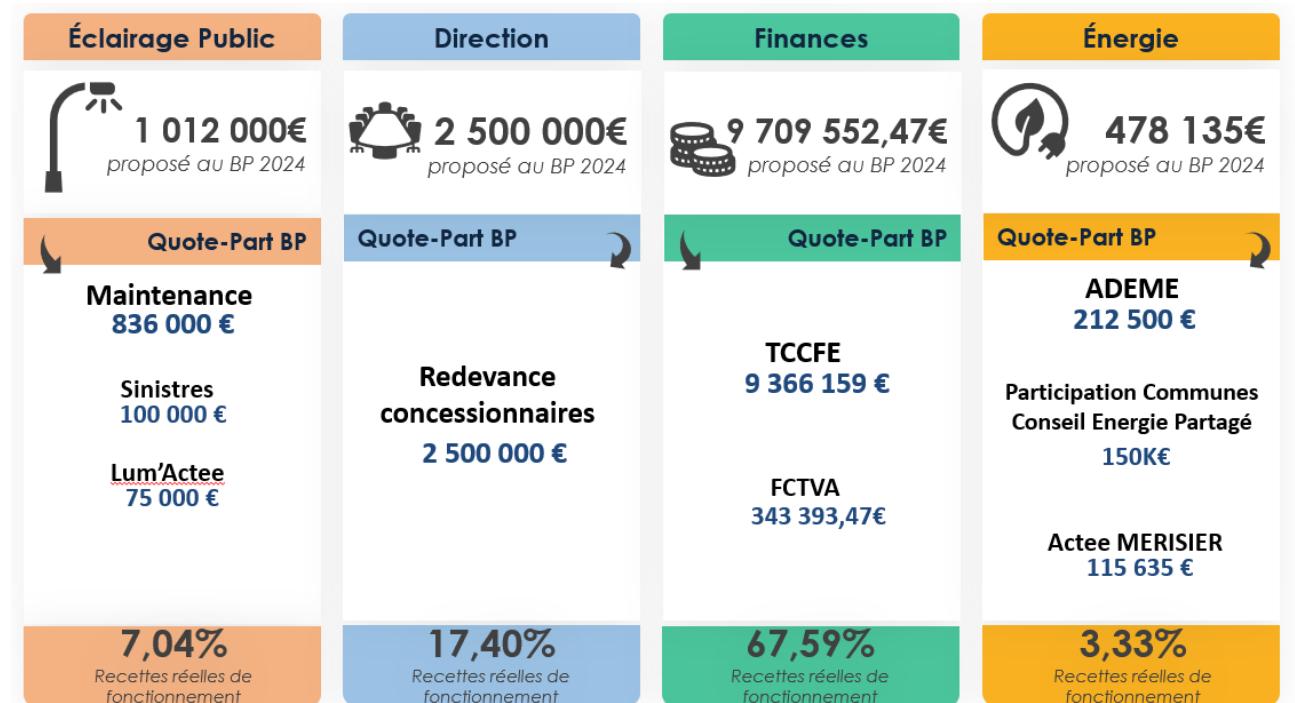
La montée en puissance du syndicat dans le développement des énergies renouvelables induit aussi une montée des coûts du Budget Réseaux de Chaleur.

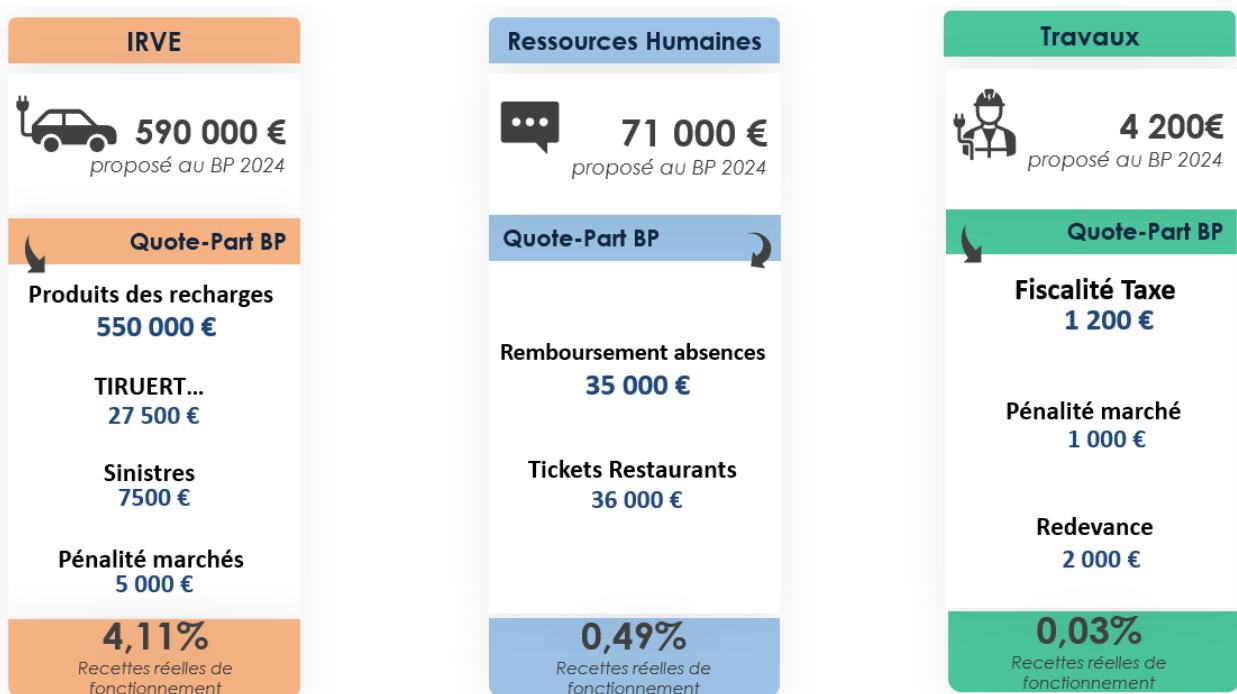
SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Concernant la **section de fonctionnement**, les **recettes** totales prévisionnelles de fonctionnement atteignent 43,4 M€ contre 40,2 M€ au BP 2023, soit une hausse de 3,2 M€ (+ 8,10%).

Les inscriptions présentées sont en cohérence avec le rapport d'orientation budgétaire 2024.

CHAPITRE	BP2022	BP 2023	CA2023	BP2024	Evolution BP24/ BP23
013- Atténuation de charges	50 900,00 €	46 000,00 €	126 490,58 €	71 000,00 €	54%
70- Ventes IRVE	145 000,00 €	296 000,00 €	265 313,26 €	557 200,00 €	88%
73- TCCFE / TCCFE	8 500 000,00 €	8 500 000,00 €	11 848 824,30 €	9 366 159,00 €	10%
74- Participations CNE et autres tiers	1 526 900,00 €	1 987 697,00 €	2 127 278,18 €	1 683 528,47 €	-15%
75- Redevances concessionnaires + pdts divers	2 880 000,00 €	2 750 000,00 €	2 590 984,56 €	2 687 000,00 €	-2%
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE	13 102 800,00 €	13 579 697,00 €	16 958 890,88 €	14 364 887,47 €	6%
77 - Produits exceptionnels	221 000,00 €	187 000,00 €	544 354,47 €	- €	
TOTAL RECETTES FINANCIERES	221 000,00 €	187 000,00 €	544 354,47 €	- €	
TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	13 323 800,00 €	13 766 697,00 €	17 503 245,35 €	14 364 887,47 €	
042 - Opérations d'ordres	646 578,70 €	800 000,00 €	648 995,70 €	665 838,70 €	
043				- €	
TOTAL RECETTES D'ORDRE	646 578,70 €	800 000,00 €	648 995,70 €	665 838,70 €	
002- Excédent de fonctionnement reporté N-1	27 380 512,25 €	25 592 975,86 €	25 592 975,86 €	28 383 689,43 €	11%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	41 350 890,95 €	40 159 672,86 €	43 745 216,91 €	43 414 415,60 €	8%





Tiruert : Taxe Incitative Relative à l'Utilisation d'Énergies Renouvelables dans les Transports

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles atteignent 18,6 M€ contre 15,9 M€ au BP 2023, soit une hausse de 2,6 M€ (+16 %).

Les inscriptions présentées sont en cohérence avec le rapport d'orientation budgétaire 2024.

CHAPITRE	BP 2022	BP2023	CA2023	BP2024	Evolution BP24/ BP23
011 - Charges à caractère général	4 827 920,00€	4 410 870,00€	3 961 864,13€	4 561 444,14€	3%
012 - Charges du personnel	2 115 820,00€	2 310 440,00€	2 307 897,96€	2 537 066,00€	10%
014- Atténuation de charges	140 000,00€	241 900,00€	145 346,86€	100 000,00€	-59%
65 - Autres charges de gestion	147 000,00€	144 700,00€	125 987,49€	146 300,00€	1%
TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTES	7 230 740,00€	7 107 910,00€	6 541 096,44€	7 344 810,14€	
66- Charges financières	30 141,26€	29 000,00€	21 372,46€	37 072,78€	28%
67 - Charges exceptionnelles	12 500,00€	42 000,00€	14 272,36€		
022- Dépenses imprévues**	200 000,00€	194 000,00€	- €	- €	
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 473 381,26€	7 372 910,00€	6 576 741,26€	7 381 882,92€	
023 - Affectation du résultat vers la section d'investissement	6 979 060,48€	5 226 246,62€	- €	7 839 272,56€	
042 - Opérations d'ordres	3 070 718,22€	3 400 000,00€	3 097 016,89€	3 375 685,15€	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	10 049 778,70€	8 626 246,62€	3 097 016,89€	11 214 957,71€	
TOTAL DEPENSES	17 523 159,96€	15 999 156,62€	9 673 758,15€	18 596 840,63€	16%

Monsieur Nocquet observe une stabilité de prévision de dépenses entre le BP 2023 et le BP 2024.

Communication	Direction	Finances	DSI
 109 010 € proposé au BP 2024	 194 500 € proposé au BP 2024	 121 404 € proposé au BP 2024	 190 553 € proposé au BP 2024
Répartition <ul style="list-style-type: none"> Évènements 51 720 € Publicité 17 880 € Digitale 16 950 € Réunions de secteurs 13 200 € Administratif 2 800 € <p>2,96% Dépenses réelles de fonctionnement</p>	Répartition <ul style="list-style-type: none"> Admin 64 000 € Astre services Electriciens sans frontières 87 000 € Étude - Projet 40 000 € Taxe foncière 3 500 € <p>5,28% Dépenses réelles de fonctionnement</p>	Répartition <ul style="list-style-type: none"> Carte achat et admin 800 € CCA 3 531,14 € Dépenses imprévues 10 000 € Frais emprunt 37 072,78 € Reversement 70 000 € <p>3,30% Dépenses réelles de fonctionnement</p>	Répartition <ul style="list-style-type: none"> Applications bureautiques 5 600 € Applications métiers 85 093 € Cybersécurité 37 500 € Infrastructures 42 180 € Téléphonie & Site web 20 180 € <p>5,17% Dépenses réelles de fonctionnement</p>

Moyens Généraux			Ressources humaines																													
 323 250 € proposé au BP 2024			 2 744 366 € proposé au BP 2024																													
Répartition <table border="1"> <tbody> <tr> <td>Moyens généraux 68 450 €</td><td>Conseil expertise 29 000 €</td><td>Marchés 8 000 €</td></tr> <tr> <td>Parc automobiles 65 600 €</td><td>Conso élec 20 000 €</td><td>Impressions 6 700 €</td></tr> <tr> <td>Maintenance/ entretien siège 58 500 €</td><td>Locations immobilières 13 000 €</td><td>Archives 5 000 €</td></tr> <tr> <td>Assurances 35 000 €</td><td>Admin et fiscalité taxe 13 000 €</td><td>Consos fluides 1 000 €</td></tr> </tbody> </table> <p>8,78% Dépenses réelles de fonctionnement</p>			Moyens généraux 68 450 €	Conseil expertise 29 000 €	Marchés 8 000 €	Parc automobiles 65 600 €	Conso élec 20 000 €	Impressions 6 700 €	Maintenance/ entretien siège 58 500 €	Locations immobilières 13 000 €	Archives 5 000 €	Assurances 35 000 €	Admin et fiscalité taxe 13 000 €	Consos fluides 1 000 €	Répartition <table border="1"> <tbody> <tr> <td>Rémunération □ titulaire 936 774 €</td><td>Élus 102 000 €</td><td>Indemnités élus 17 300 €</td></tr> <tr> <td>□ non titulaire 703 407 €</td><td>Formation 50 000 €</td><td>Œuvre social CDASS0 13 950 €</td></tr> <tr> <td>Charges 682 485 €</td><td>Missions temporaires 50 000 €</td><td>Événements 12 100 €</td></tr> <tr> <td>Tickets restaurants 123 300 €</td><td>Apprentis 22 850 €</td><td>Admin 5 400 €</td></tr> <tr> <td></td><td>Frais déplacement 23 000 €</td><td>Visite médicale 2 500 €</td></tr> </tbody> </table> <p>74,51% Dépenses réelles de fonctionnement</p>			Rémunération □ titulaire 936 774 €	Élus 102 000 €	Indemnités élus 17 300 €	□ non titulaire 703 407 €	Formation 50 000 €	Œuvre social CDASS0 13 950 €	Charges 682 485 €	Missions temporaires 50 000 €	Événements 12 100 €	Tickets restaurants 123 300 €	Apprentis 22 850 €	Admin 5 400 €		Frais déplacement 23 000 €	Visite médicale 2 500 €
Moyens généraux 68 450 €	Conseil expertise 29 000 €	Marchés 8 000 €																														
Parc automobiles 65 600 €	Conso élec 20 000 €	Impressions 6 700 €																														
Maintenance/ entretien siège 58 500 €	Locations immobilières 13 000 €	Archives 5 000 €																														
Assurances 35 000 €	Admin et fiscalité taxe 13 000 €	Consos fluides 1 000 €																														
Rémunération □ titulaire 936 774 €	Élus 102 000 €	Indemnités élus 17 300 €																														
□ non titulaire 703 407 €	Formation 50 000 €	Œuvre social CDASS0 13 950 €																														
Charges 682 485 €	Missions temporaires 50 000 €	Événements 12 100 €																														
Tickets restaurants 123 300 €	Apprentis 22 850 €	Admin 5 400 €																														
	Frais déplacement 23 000 €	Visite médicale 2 500 €																														

Éclairage public	Énergie	IRVE	Travaux
 2 539 850 € proposé au BP 2024	 423 750 € proposé au BP 2024	 716 200 € proposé au BP 2024	 19 000 € proposé au BP 2024
Répartition			
Maintenance 2 087 250 €	Admin 3 550 €	Achat énergie 600 000 €	Recyclage 15 000 €
Audits et géoréférencement 250 000 €	Audits énergétiques 302 800 €	Supervision & maintenance 100 000 €	Admin 2 000 €
Sinistres 200 000 €	Étude faisabilité projet bois 25 000 €	Études diverses 16 000 €	Fiscalité - Taxe 1 500 €
Admin 2 600 €	Études Chausey 53 400 €		Applications métiers 500 €
	Actions sensibilisation énergie 9 000 €		
	Reversement fond concours 30 000 €		
68,67% Dépenses réelles de fonctionnement	11,46% Dépenses réelles de fonctionnement	19,36% Dépenses réelles de fonctionnement	0,51% Dépenses réelles de fonctionnement

SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

CHAPITRE	BP2022	BP2023	CA2023	BP2024	Evolution BP2024/ BP (inclus DM/Vir)
13- FACE- PCT- Part. TXEP, ER, FT	14 263 700,00€	16 654 021,67€	12 307 716,66€	18 435 100,00€	11%
21- Mise à disposition matériels	- €	- €	- €	16 110,00€	
23- Récup. Avance marché + remb. TX	900 000,00€	2 160 000,00€	2 138 351,32€	1 973 871,56€	-9%
TOTAL RECETTES EQUIPEMENTS	15 163 700,00€	18 814 021,67	14 446 067,98€	20 425 081,56€	9%
10- FCTVA sur les dépenses N-2	740 000,00€	1 259 655,00€	1 259 658,83€	1 648 946,77€	31%
1068- Affectation du résultat	1 301 973,22€	7 093 691,33€	7 093 691,33€	5 687 769,33€	-20%
TOTAL RECETTES FINANCIERES	2 041 973,22€	8 353 346,33	8 353 350,16€	7 336 716,10€	-12%
4582xxx- Travaux pour le compte de Tiers	1 680 000,00€	1 949 720,00€	- €	1 698 485,80€	-13%
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	18 885 673,22€	29 117 088,00€	22 799 418,14€	29 460 283,46€	1%
021- Affectation du résultat vers la section d'investissement	6 979 060,48€	5 226 246,62	- €	7 839 272,56€	
040 - Amortissement	3 070 718,22€	3 400 000,00	3 097 016,89€	3 375 685,15€	
041- Opérations patrimoniales	897 562,40€	700 000,00	208 797,27€	1 905 000,00€	
TOTAL RECETTES D'ORDRE	10 947 341,10€	9 326 246,62€	3 305 814,16€	13 119 957,71€	41%
001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	7 101 709,78€			- €	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	36 934 724,10€	38 443 334,62€	26 105 232,30€	42 580 241,17€	11%

RAR RECETTES2023	344 251,67€
------------------	-------------

TOTAL	42 924 492,84€
-------	----------------

Répartition par pôles

Direction	Finances	Éclairage Public	Travaux
288 400 € proposé au BP 2024	7 174 632 € proposé au BP 2024	4 707 500 € proposé au BP 2024	13 439 200 € proposé au BP 2024
Répartition	Répartition	Répartition	Répartition
Subvention Région 170 000 €	Amortissements 3 375 685 €	Fonds Verts EP 2024 40% Dépenses + FCTVA 690 000 €	FACE 9 400 000 € Communes 1 596 000 € Tiers Privés 900 000 € PCT 763 200 € ENEDIS 650 000 €
Subventions diverses 118 400 €	Avances et acomptes travaux 2 150 000 €	Participations communes 3 972 000 €	Orange (effacements) 130 000 €
1% Recettes d'investissements	24% Recettes d'investissements	16% Recettes d'investissements	46% Recettes d'investissements

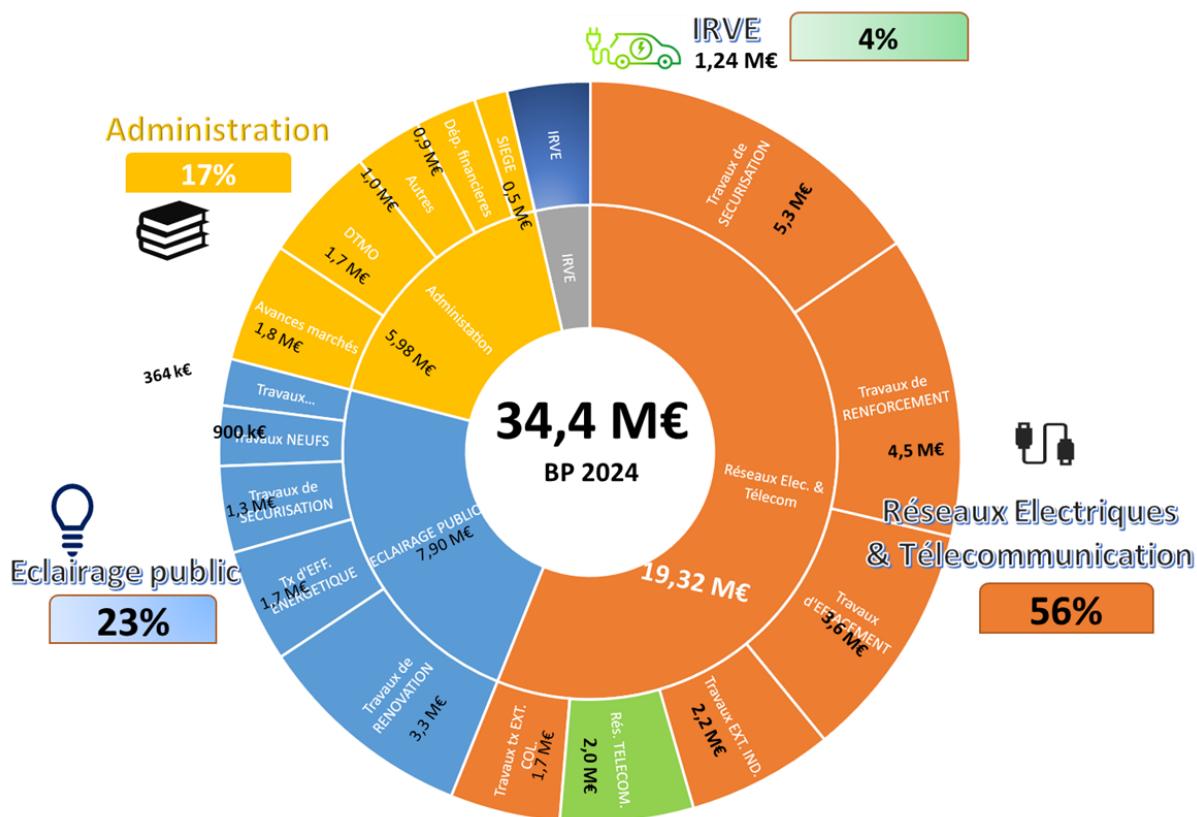
Remplacement chaudières-travaux économie d'énergie			Énergie
1 316 613,04€ proposé au BP 2024			407 921€ proposé au BP 2024
Répartition			Répartition
La-Haye 301 032 €	Isigny-le-Buat 135 340€	CMB 27 900 €	Actee MERISIER 30 000 €
Syndicat Scolaire de l'Elle 282 000€	St-James 108 000 €	Buais-les-Monts 19 200 €	Actee CMB 118 500 €
Hambye 186 000 €	Terre-et-Marais 44 303,04 €	Montsenelle 19 200 €	Actee SDEM 20 000 €
Carantilly 136 800 €	Val-St-Père 39 438 €	Periers 13 560 €	Actee SEQUOIA 239 421 €
4,5% Recettes d'investissements			1,4 % Recettes d'investissements

SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

CHAPITRE	BP2022	BP2023	CA2023	BP2024	Evolution BP24/ BP23
20 - Immobilisation incorporelle	200 000,00 €	259 604,33 €	99 491,62 €	198 000,00 €	-24%
204 - Subventions d'équipement versée	85 000,00 €	60 000,00 €	941,00 €	20 000,00 €	-67%
21 - Immobilisation corporelle	182 551,44 €	544 174,16 €	166 128,78 €	299 116,00 €	-45%
23 - Travaux en cours	31 067 574,83 €	31 545 280,00 €	28 320 669,78 €	31 365 000,00 €	-1%
TOTAL OPERATIONS EQUIPEMENTS	31 535 126,27 €	32 409 058,49 €	28 587 231,18 €	31 882 116,00 €	-2%
13 - Subvention d'équipements	300 000,00 €	60 000,00 €	1 677,00 €	449 890,00 €	650%
16 - Emprunts	185 000,00 €	181 000,00 €	134 884,41 €	230 141,34 €	27%
26 - Participation SEM	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	- €	
'27 - Avances de trésorerie budgets annexes	920 000,00 €	250 000,00 €		61 000,00 €	
020 - Dépenses imprévues	200 000,00 €	200 000,00 €			
TOTAL DEPENSES FINANCIERES	2 105 000,00 €	1 191 000,00 €	636 561,41 €	741 031,34 €	-38%
4581xxx -Travaux pour le compte de Tiers	1 750 456,73 €	2 327 120,00 €	397 047,05 €	1 698 485,80 €	-27%
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	35 390 583,00 €	35 927 178,49 €	29 620 839,64 €	34 321 633,14 €	-4%
040 - Amortissement		800 000,00 €	648 995,70 €	665 838,70 €	
041 - Opérations patrimoniales		700 000,00 €	208 797,27 €	1 905 000,00 €	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	- €	1 500 000,00 €	857 792,97 €	2 570 838,70 €	
001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		1 016 156,13 €	1 016 156,13 €	5 389 556,44 €	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	35 390 583,00 €	38 443 334,62 €	31 494 788,74 €	42 282 028,28 €	10%

RAR DEPENSES 2023 642 464,56 €

TOTAL 42 924 492,84 €



Budget Annexe Photovoltaïque

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	BP 2022	BP 2023	CA2023	BP2024	Evolution BP24/ BP23
70 - Vente électricité	61 800,00 €	67 360,00 €	69 018,26 €	6 000,00 €	-91%
75 - Autres produits de gestion courante	10,00 €	- €	- €	10,00 €	
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTES	61 810,00 €	67 360,00 €	69 018,26 €	6 010,00 €	-91%
77 - Produits exceptionnels	- €	- €	- €	- €	
TOTAL RECETTES FINANCIERES	- €	- €	- €	- €	
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	61 810,00 €	67 360,00 €	69 018,26 €	6 010,00 €	
042 - Opérations d'ordres	8 500,00 €	19 000,00 €	18 605,00 €	18 605,00 €	
TOTAL RECETTES D'ORDRE	8 500,00 €	19 000,00 €	18 605,00 €	18 605,00 €	
002- Excédent de fonctionnement reporté N-1	56 919,17 €	11 643,64 €	11 643,64 €	18 488,13 €	59%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	127 229,17 €	98 003,64 €	99 266,90 €	43 103,13 €	-56%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	BP 2022	BP 2023	CA2023	BP2024	Evolution BP24/ BP23
011 - Charges à caractère général	14 043,00 €	46 003,64 €	45 821,52 €	8 248,13 €	-82%
65 - Autres charges de gestion	10,00 €	10,00 €	- €	10,00 €	0%
TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTES	14 053,00 €	46 013,64 €	45 821,52 €	8 258,13 €	
022- Dépenses imprévues**	956,17 €	2 000,00 €	- €	- €	
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	956,17 €	2 000,00 €	- €	- €	
023- Affectation du résultat vers la section d'investissement	82 220,00 €	- €	- €	- €	
042 - Opérations d'ordres	30 000,00 €	50 000,00 €	15 042,17 €	34 845,00 €	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	112 220,00 €	50 000,00 €	15 042,17 €	34 845,00 €	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	127 229,17 €	98 013,64 €	60 863,69 €	43 103,13 €	-56%

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	BP 2022	BP 2023	CA2023	BP2024	Evolution BP2024/ BP (inclus DM/Vir)
13- Subvention d'investissement	393 777,20 €	7 500,00 €	7 500,00 €	1 000,00 €	
16- Avance de trésorerie	100 000,00 €	250 000,00 €	720,00 €	61 000,00 €	
23- Immobilisations en cours					
TOTAL RECETTES EQUIPEMENTS	493 777,20 €	257 500,00 €	8 220,00 €	62 000,00 €	-76%
1068- Affectation du résultat		98 809,37 €	98 809,37 €		
TOTAL RECETTES FINANCIERES	- €	98 809,37 €	98 809,37 €	- €	
021- Affectation du résultat vers la section d'investissement	82 220,00 €	- €	- €	119 156,22 €	
040 - Amortissement	30 000,00 €	50 000,00	34 957,83 €	34 844,98 €	
TOTAL RECETTES D'ORDRE	112 220,00 €	50 000,00 €	34 957,83 €	154 001,20 €	
001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	119 713,46 €	133 200,19	133 200,19 €	- €	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	725 710,66 €	539 509,56 €	275 187,39 €	216 001,20 €	-60%

RAR RECETTES2023 - €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

TOTAL 216 001,20 €

CHAPITRE	BP 2022	BP 2023	CA2023	BP2024	Evolution BP24/ BP23
21 - Immobilisation corporelle	- €	7 000,00 €	- €	- €	
23 - Travaux en cours	716 227,00 €	513 509,56 €	137 426,17 €	12 175,20 €	-98%
TOTAL OPERATIONS EQUIPEMENTS	716 227,00 €	520 509,56 €	137 426,17 €	12 175,20 €	-98%
020 - Dépenses imprévues	983,66 €	- €	- €	- €	
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	983,66 €	- €	- €	- €	
040 - Amortissement	8 500,00 €	19 000,00 €	18 605,00 €	18 605,00 €	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	8 500,00 €	19 000,00 €	18 605,00 €	18 605,00 €	
001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		-	- €	- €	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	725 710,66 €	539 509,56 €	156 031,17 €	30 780,20 €	-94%

RAR DEPENSES2023 185 221,00 €

TOTAL 216 001,20 €

Budget Annexe Réseaux de Chaleur**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

CHAPITRE	BP 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution BP24/ BP23
70 - Vente chaleur	120 090,00 €	333 600,00 €	288 260,64 €	389 450,00 €	17%
75 - Autres produits de gestion courante	10,00 €	10,00 €	- €	10,00 €	
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTES	120 100,00 €	333 610,00 €	288 260,64 €	389 460,00 €	17%
77 - Produits exceptionnels	- €	- €	- €	- €	
TOTAL RECETTES FINANCIERES	- €	- €	- €	- €	
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	120 100,00 €	333 610,00 €	288 260,64 €	389 460,00 €	17%
042 - Opérations d'ordres	20 000,00 €	10 000,00 €	3 880,00 €	3 880,00 €	
TOTAL RECETTES D'ORDRE	20 000,00 €	10 000,00 €	3 880,00 €	3 880,00 €	
002- Excédent de fonctionnement reporté N-1	- €	12 673,17 €	12 673,17 €	120 326,83 €	
TOTAL RECETTES DEFONCTIONNEMENT	140 100,00 €	356 283,17 €	304 813,81 €	513 666,83 €	44%

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	BP 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution BP24/ BP23
011 - Charges à caractère général	79 550,00 €	310 273,17 €	172 796,85 €	439 760,00 €	42%
65 - Autres charges de gestion	10,00 €	10,00 €	0,39 €	10,00 €	
TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTES	79 560,00 €	310 283,17 €	172 797,24 €	439 770,00 €	42%
66 - Charges financières	5 000,00 €	7 000,00 €	3 337,26 €	2 003,64 €	
022- Dépenses imprévues**	805,29 €	10 000,00 €	- €	- €	
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	85 365,29 €	327 283,17 €	176 134,50 €	441 773,64 €	35%
023 - Affectation du résultat vers la section d'investissement	- €	- €	- €	63 866,19 €	
042 - Opérations d'ordres	50 000,00 €	30 000,00 €	8 027,00 €	8 027,00 €	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	50 000,00 €	30 000,00 €	8 027,00 €	71 893,19 €	
002- Excédent de fonctionnement reporté N-1	4 734,71 €				
TOTAL DEPENSES DEFONCTIONNEMENT	140 100,00 €	357 283,17 €	184 161,50 €	513 666,83 €	44%

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	BP 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution BP24/ BP (inclus DM/Vir)
13 - Subvention d'investissement	650 684,10 €	1 090 084,65 €	621 252,38 €	1 201 869,95 €	10%
16- Emprunts et dettes assimilées	820 000,00 €	- €	- €	- €	
23- Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €	
TOTAL RECETTES EQUIPEMENTS	1 470 684,10 €	1 090 084,65 €	621 252,38 €	1 201 869,95 €	10%
021- Affectation du résultat vers la section d'investissement	- €	-	- €	63 866,19 €	
040 - Amortissement	50 000,00 €	30 000,00	8 027,00 €	8 027,00 €	
041 - Remboursement avance marchés (cpt 238)	200 000,00 €	110 000,00	87 000,00 €		
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	250 000,00 €	140 000,00 €	95 027,00 €	71 893,19 €	
4582001 - DTMO Commune de Lessay	31 429,00 €	31 429,00	- €	31 429,00 €	
4582002 - DTMO Commune de St Germain sur Ay	24 700,00 €	24 700,00	- €	24 700,00 €	
4582003 - DTMO Commune de Juigny les Vallées		52 000,00	- €	41 594,87 €	
TOTAL DTMO	56 129,00 €	108 129,00 €	- €	97 723,87 €	
001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	728 198,28 €	812 899,49	812 899,49 €	481 177,33 €	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 505 011,38 €	2 151 113,14 €	1 529 178,87 €	1 852 664,34 €	-14%

RAR RECETTES 2023 468 832,27 €

TOTAL 2 321 496,61 €

CHAPITRE	BP 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution BP24/ BP23
21 - Immobilisation corporelle	- €	- €	- €	- €	
23 - Travaux en cours + avance marché (cpt 238)	2 194 483,92 €	1 065 984,14 €	933 614,79 €	2 144 148,54 €	101%
TOTAL OPERATIONS EQUIPEMENTS	2 194 483,92 €	1 065 984,14 €	933 614,79 €	2 144 148,54 €	101%
016 - Emprunts et dettes assimilées	31 000,00 €	857 000,00 €	23 566,75 €	33 603,52 €	
020 - Dépenses imprévues	3 578,46 €	- €			
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	34 578,46 €	857 000,00 €	23 566,75 €	33 603,52 €	
040 - Amortissement	20 000,00 €	10 000,00 €	3 880,00 €	3 880,00 €	
041 - Remboursement avance marchés (cpt 2315)	200 000,00 €	110 000,00 €	87 000,00 €		
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	220 000,00 €	120 000,00 €	90 880,00 €	3 880,00 €	
4582001 - DTMO Commune de Lessay	31 429,00 €	31 429,00	- €	31 429,00 €	
4582002 - DTMO Commune de St Germain sur Ay	24 700,00 €	24 700,00	- €	24 700,00 €	
4582003 - DTMO Commune de Juigny les Vallées		52 000,00	- €	41 594,87 €	
TOTAL DTMO	56 129,00 €	108 129,00 €	- €	97 723,87 €	
001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		-	- €	- €	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 505 191,38 €	2 151 113,14 €	1 048 061,54 €	2 279 355,93 €	6%

RAR DEPENSES 2023 42 080,68 €

TOTAL 2 321 436,61 €

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

Vote du budget primitif de l'année 2024 (budget principal et budgets annexes).

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2024-17 d'affectation du résultat de fonctionnement 2023 adoptée ce jour ;

VU le projet de budget primitif 2024 (budget principal et budgets annexes) exposé en séance ;

Entendu l'exposé de Monsieur Olivier NOCQUET, 3^{ème} Vice-Président en charge de la commission administration-finances, aux délégués présents ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le comité syndical décide :

D'APPROUVER :

1. Par chapitre, **le budget primitif de l'exercice 2024 du budget principal tel qu'il se présente ci-après :**

BUDGET PRINCIPAL

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	REPORTS 2023 SUR 2024	Nouveaux crédits 2024	BUDGET 2024
DEPENSES			
13 Subventions d'investissement	-	449 890,00	449 890,00
16 Emprunts et dettes assimilées	-	230 141,34	230 141,34
20 Immobilisations incorporelles	15 300,00	198 000,00	213 300,00
204 Subventions d'équipement versées	-	20 000,00	20 000,00
21 Immobilisations corporelles	272 078,55	299 116,00	571 194,55
23 Immobilisations en cours	325 355,77	29 460 000,00	29 785 355,77
27 Autres immobilisations financières	-	61 000,00	61 000,00
4581157 Opération compte de tiers - travaux réseau Orange	23 682,00	-	23 682,00
4581226 Opération compte de tiers - Rempli chaudière - CNE HAMBYE	-	224 400,00	224 400,00
4581231 Opération compte de tiers - Rempli chaudière - CNE CARANTILLY	-	136 800,00	136 800,00
4581233 Opération compte de tiers - Rempli chaudière - SYND SCOL DE L'ELLE	-	282 000,00	282 000,00
4581235 Opération compte de tiers - Rempli chaudière - CNE LA HAYE PESNEL	-	301 032,00	301 032,00
4581238 Opération compte de tiers - Rempli chaudière - CNE ST JAMES	-	108 000,00	108 000,00
4581240 Opération compte de tiers - Rempli chaudière - CNE ISIGNY LE BUAT	288,00	135 052,00	135 340,00
4581241 Opération compte de tiers - Rempli chaudière - CNE LES MOITIERS D'ALLONNES	-	3 840,00	3 840,00
4581242 Opération compte de tiers - Rempli chaudière - CNE PERIERS	-	13 560,00	13 560,00
4581245 Opération compte de tiers - Rempli chaudière - CNE TERRE ET MARAIS	2 322,24	41 980,80	44 303,04
4581246 Opération compte de tiers - Rempli chaudière ECO energie - CNE VAL ST PÈRE	3 438,00	36 000,00	39 438,00
4581249 Opération compte de tiers - CC COUTANCES MER ET BOCAGE	-	176 400,00	176 400,00
4581250 Opération compte de tiers - AGGLO MONT SAINT MICHEL NORMANDIE	-	141 563,00	141 563,00
4581251 Opération compte de tiers - CC COTE OUEST CENTRE MANCHE	-	18 000,00	18 000,00
4581252 Opération compte de tiers - EPCI SAINT LO AGGLO	-	79 858,00	79 858,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES	642 464,56	32 416 633,14	33 059 097,70
040 Opérations d'ordre en sections	-	28 245,00	28 245,00
041 Opérations patrimoniales	-	4 447 593,70	4 447 593,70
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	-	4 475 838,70	4 475 838,70
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	642 464,56	36 892 471,84	37 534 936,40
001 Déficit reporté	-	5 389 556,44	5 389 556,44
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	642 464,56	42 282 028,28	42 924 492,84

RECETTES				
10 Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	-	1 648 946,77	1 648 946,77	
13 Subventions d'investissement	316 241,67	18 433 379,76	18 749 621,43	
21 Immobilisations corporelles	-	16 110,00	16 110,00	
23 Immobilisations en cours	-	1 973 871,56	1 973 871,56	
4582225 Opération compte de tiers - CNE CONDE SUR VIRE	28 010,00	-	28 010,00	
4582226 Opération compte de tiers - Rempli chaudière - CNE HAMBYE	-	226 120,24	226 120,24	
4582231 Opération compte de tiers - Rempli chaudière - CNE CARANTILLY	-	136 800,00	136 800,00	
4582233 Opération compte de tiers - Rempli chaudière - SYND SCOL DE L'ELLE	-	282 000,00	282 000,00	
4582235 Opération compte de tiers - Rempli chaudière - CNE LA HAYE PESNEL	-	301 032,00	301 032,00	
4582238 Opération compte de tiers - Rempli chaudière - CNE ST JAMES	-	108 000,00	108 000,00	
4582240 Opération compte de tiers - Rempli chaudière - CNE ISIGNY LE BUAT	-	135 052,00	135 052,00	
4582241 Opération compte de tiers - Rempli chaudière - CNE LES MOIERS D'ALLONNES	-	3 840,00	3 840,00	
4582242 Opération compte de tiers - Rempli chaudière - CNE PERIERS	-	13 560,00	13 560,00	
4582245 Opération compte de tiers - Rempli chaudière - CNE TERRE ET MARAIS	-	41 980,80	41 980,80	
4582246 Opération compte de tiers - Rempli chaudière ECO energie - CNE VAL ST PÈRE	-	36 000,00	36 000,00	
4582249 Opération compte de tiers - CC COUTANCES MER ET BOCADE	-	176 400,00	176 400,00	
4582250 Opération compte de tiers - AGGLO MONT SAINT MICHEL NORMANDIE	-	141 563,00	141 563,00	
4582251 Opération compte de tiers - CC COTE OUEST CENTRE MANCHE	-	18 000,00	18 000,00	
4582252 Opération compte de tiers - CC COTE OUEST CENTRE MANCHE	-	79 858,00	79 858,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES	344 251,67	23 772 514,13	24 116 765,80	
021 Virement de la section de fonctionnement	-	7 839 272,56	7 839 272,56	
040 Opérations d'ordre entre sections	-	3 375 685,15	3 375 685,15	
041 Opérations patrimoniales	-	1 905 000,00	1 905 000,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	-	13 119 957,71	13 119 957,71	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	344 251,67	36 892 471,84	37 236 723,51	
1068 Dotations, fonds divers et réserves	-	5 687 769,33	5 687 769,33	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	344 251,67	42 580 241,17	42 924 492,84	

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	Reports 2023 sur 2024	Nouveaux crédits 2024	BUDGET 2024
DEPENSES			
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	0	4 535 244,14	4 535 244,14
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	0	2 563 266,00	2 563 266,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	0	100 000,00	100 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0	146 300,00	146 300,00
66 CHARGES FINANCIERES	0	37 072,78	37 072,78
TOTAL DES DEPENSES REELLES	0	7 381 882,92	7 381 882,92
023 VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT	0	7 839 272,56	7 839 272,56
042 OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0	3 375 685,15	3 375 685,15
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	-	11 214 957,71	11 214 957,71
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-	18 596 840,63	18 596 840,63
RECETTES			
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	0	71 000,00	71 000,00
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	0	557 200,00	557 200,00
73 IMPOTS ET TAXES	0	9 366 159,00	9 366 159,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0	1 683 528,47	1 683 528,47
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0	2 687 000,00	2 687 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES	-	14 364 887,47	14 364 887,47
042 OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0	665 838,70	665 838,70
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	-	665 838,70	665 838,70
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	-	15 030 726,17	15 030 726,17
002 EXCEDENT REPORTÉ		28 383 689,43	28 383 689,43
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-	43 414 415,60	43 414 415,60

2. Par chapitre, le budget primitif de l'exercice 2024 du budget annexe « Photovoltaïque » tel qu'il se présente ci-après :

BUDGET ANNEXE PV

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	Reports 2023 sur 2024	Nouveaux crédits 2024	BUDGET 2024
DEPENSES			
23 Immobilisations en cours	185 221,00	12 175,20	197 396,20
TOTAL DES DEPENSES REELLES	185 221,00	12 175,20	197 396,20
040 Opérations d'ordre en sections	-	18 605,00	18 605,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	-	18 605,00	18 605,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	185 221,00	30 780,20	216 001,20
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	185 221,00	30 780,20	216 001,20
RECETTES			
13 Subventions d'investissement	-	1 000,00	1 000,00
16 EMPRUNT ET DETTES ASSIMILEES	-	61 000,00	61 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES	-	62 000,00	62 000,00
040 Opérations d'ordre en sections	-	34 845,00	34 845,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	-	34 845,00	34 845,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENTS	-	96 845,00	96 845,00
001 Déficit reporté	-	119 156,20	119 156,20
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-	216 001,20	216 001,20

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	-	7 748,13	7 748,13
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-	510,00	510,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES	-	8 258,13	8 258,13
042 OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	-	34 845,00	34 845,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	-	34 845,00	34 845,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-	43 103,13	43 103,13
RECETTES			
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	-	6 000,00	6 000,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-	10,00	10,00
TOTAL DES RECETTES REELLES	-	6 010,00	6 010,00
042 OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	-	18 605,00	18 605,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	-	18 605,00	18 605,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	-	24 615,00	24 615,00
002 EXCEDENT REPORTÉ	-	18 488,13	18 488,13
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-	43 103,13	43 103,13

3. Par chapitre, le budget primitif de l'exercice 2024 du budget annexe « Réseaux de chaleur et froid » tel qu'il se présente ci-après :

BUDGET ANNEXE RC

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	Reports 2023 sur 2024	Nouveaux crédits 2024	BUDGET 2024
DEPENSES			
23 Immobilisations en cours	42 080,66	2 144 148,54	2 186 229,20
4581001 opération compte de tiers CNE LESSAY	-	31 429,00	31 429,00
4581002 opération compte de tiers CNE GERMAIN SUR AY	-	24 700,00	24 700,00
4581003 opération compte de tiers CNE JUVIGNY LES VALLEES	-	41 594,87	41 594,87
16 Emprunts et dettes assimilées	-	33 603,52	33 603,52
TOTAL DES DEPENSES REELLES	42 080,66	2 275 475,93	2 317 556,59
040 Opérations d'ordre en sections	-	3 880,00	3 880,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	-	3 880,00	3 880,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	42 080,66	2 279 355,93	2 321 436,59
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			
RECETTES			
13 Subventions d'investissement	468 832,27	1 201 869,93	1 670 702,20
4582001 opération compte de tiers CNE LESSAY	-	31 429,00	31 429,00
4582002 opération compte de tiers CNE GERMAIN SUR AY	-	24 700,00	24 700,00
4582003 opération compte de tiers CNE JUVIGNY LES VALLEES	-	41 594,87	41 594,87
TOTAL DES RECETTES REELLES	468 832,27	1 299 593,80	1 768 426,07
040 Opérations d'ordre en sections	-	8 027,00	8 027,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	-	8 027,00	8 027,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	468 832,27	1 307 620,80	1 776 453,07
001 Déficit reporté	-	481 117,33	481 117,33
021 VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	-	63 866,19	63 866,19
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	468 832,27	1 852 604,32	2 321 436,59

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	-	439 760,00	439 760,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-	10,00	10,00
66 CHARGES FINANCIERES	-	2 003,64	2 003,64
TOTAL DES DEPENSES REELLES	-	441 773,64	441 773,64
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-	63 866,19	63 866,19
042 Opérations d'ordre entre sections	-	8 027,00	8 027,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		71 893,19	71 893,19
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		513 666,83	513 666,83
RECETTES			
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	-	389 450,00	389 450,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-	10,00	10,00
TOTAL DES RECETTES REELLES	-	389 460,00	389 460,00
042 Opérations d'ordre entre sections	-	3 880,00	3 880,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		3 880,00	3 880,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		393 340,00	393 340,00
002 EXCEDENT REPORTE	-	120 326,83	120 326,83
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-	513 666,83	513 666,83

Monsieur John RAULT passe dans les rangs de l'assemblée pour faire signer les documents budgétaires à tous les délégués.

13.Autorisation de Paiement et Crédits de Paiement AP/CP

Rapporteur : Monsieur NOCQUET

Monsieur NOCQUET rappelle qu'en application de l'article R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et crédits de paiement.

Les autorisations de programme :

- ✓ constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'investissements,
- ✓ demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ou à leur clôture,
- ✓ peuvent être révisées.

Les crédits de paiement :

- ✓ constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements financiers contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Monsieur NOCQUET note que l'objectif des autorisations de programme est de :

- ✓ présenter à l'assemblée délibérante l'ensemble des projets d'investissement dont la réalisation s'effectuera sur plusieurs années, en indiquant le total de chaque projet et son échéancier budgétaire prévisionnel de réalisation,
- ✓ porter à la connaissance de l'assemblée l'ensemble des engagements juridiques et financiers pluriannuels pris par l'établissement public pour la conduite de son programme d'investissement.

Une fois l'autorisation de programme adoptée, il est inscrit chaque année au budget primitif le montant des crédits prévus dans l'échéancier des différents projets (ces crédits annuels sont intitulés crédits de paiement). Un complément de crédits peut également être proposé au stade du budget supplémentaire pour toutes les dépenses prévues mais non réalisées de l'année précédente. Ce mécanisme d'inscription de crédits s'effectue sur toute la durée de réalisation de chaque programme.

Proposition de modification des AP/CP en cours

Les montants en jaune dans les tableaux ci-dessous correspondent aux ajustements proposés au regard des réalisations, et les montants en verts étant les montants prévisionnels.

AP ER 2021. Il est proposé de modifier le montant définitif des CP 2022, de constater les dépenses réalisées en 2023 et de prolonger d'une année la durée de l'AP/CP :

AP2021 créée le 16/12/2020. Délibération CS 2020-56

AP	Affectation	Montant initial	Montant ajusté	2021	2022	2023	2024
	Total	26 330 000,00	20 908 926,00	13 227 269,00	7 051 203,00	355 383,00	275 071,00
ER21	Amélioration et développement du réseau électrique	18 400 000,00	13 504 451,00	9 061 352,00	3 990 971,00	177 057,00	275 071,00
FT21	Mise en souterrain du réseau de télécommunication	2 100 000,00	1 502 669,00	1 105 316,00	390 222,00	7 131,00	-
EP21	Amélioration et développement du réseau EP	5 830 000,00	5 901 806,00	3 060 601,00	2 670 010,00	171 195,00	-

AP 2022. Il est proposé de constater les dépenses réalisées en 2023 :

AP 2022 créée le 09/12/2021. Délibération CS 2021-72

AP	Affectation	Montant initial	Montant ajusté	2022	2023	2024
	Total	27 863 500,00	27 509 106,00	13 877 150,00	12 032 788,00	1 599 169,00
ER 22	Amélioration et développement du réseau électrique	17 333 500,00	18 928 136,00	9 490 177,00	8 314 319,00	1 123 641,00
FT 22	Mise en souterrain du réseau de télécommunication	2 100 000,00	1 914 190,00	1 073 196,00	565 466,00	275 528,00
EP 22	Amélioration et développement du réseau EP	6 340 000,00	6 476 591,00	3 123 588,00	3 153 003,00	200 000,00
IR22	Infrastructures réseau véhicules électriques clôturée le 14/12/2023	2 090 000,00	190 189,00		190 189	0

AP 2023. Il est proposé de maintenir les montants des AP/CP tels qu'ajustés le 14 décembre 2023, de constater les crédits réalisés en 2023 et répartir le solde des crédits sur 2024 et 2025 :

AP	Affectation	Montant initial	Montant ajusté	2023	2024	2025
	Total	25 100 000,00	29 140 000,00	10 342 762,00	14 151 453,00	4 645 785,00
ER 23	Amélioration et développement du réseau électrique	16 700 000,00	16 705 037,00	6 944 824,00	7 093 546,00	2 666 667,00
FT 23	Mise en souterrain du réseau de télécommunication	2 000 000,00	2 000 000,00	558 682,00	1 241 318,00	200 000,00
EP 23	Amélioration et développement du réseau EP	6 400 000,00	7 794 963,00	2 818 374,00	4 876 589,00	100 000,00
IR23	Infrastructures réseau véhicules électriques	2 640 000,00	2 640 000,00	20 882,00	940 000,00	1 679 118,00

AP 2024. Il est proposé d'ajuster les montants des AP/CP comme suit et de répartir les dépenses sur les exercices 2024, 2025 et 2026 :

AP 2024 créée le 14/12/2023. Délibération CS 2023-66

AP	Affectation	Montant initial	Montant ajusté	2024	2025	2026
	Total	8 000 000,00	26 733 333,00	12 434 307,00	11 632 180,00	2 666 846,00
ER 24	Amélioration et développement du réseau électrique	4 650 000,00	15 833 333,00	8 827 742,00	5 505 591,00	1 500 000,00
FT 24	Mise en souterrain du réseau de télécommunication	500 000,00	2 000 000,00	483 154,00	1 000 000,00	516 846,00
EP 24	Amélioration et développement du réseau EP	1 850 000,00	7 900 000,00	2 823 411,00	4 426 589,00	650 000,00
IR24	Infrastructures réseau véhicules électriques	1 000 000,00	1 000 000,00	300 000,00	700 000,00	

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

Délibération n°CS-2024-20

Autorisations de Programme / Crédits de Paiement

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du 14 décembre 2023 par laquelle le comité syndical a procédé à un ajustement des montants des autorisations de programmes (AP) et crédits de paiement (CP) des AP antérieures ou égales à 2022, et fixer le montant des AP et des CP de 2024 afin d'engager les travaux sans attendre le vote du budget,

CONSIDERANT les dépenses réalisées au cours de l'exercice 2023, ainsi que celles prévues dans le cadre du Budget Primitif 2024, il convient d'ajuster le montant des autorisations de programmes et/ou crédits de paiement 2021 à 2025 ;

Entendu l'exposé de Monsieur Olivier NOCQUET, 3^{ème} Vice-Président en charge de la commission administration-finances, aux délégués présents ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le comité syndical

DECIDE

- De procéder à l'ajustement des montants des autorisations de programmes (AP) et crédits de paiement (CP) 2021 à 2025 tel que présenté ci-après :

Légende :

AP_ER_N : Programme - Amélioration et développement du réseau électrique - travaux engagés en N

AP_FT_N : Programme - Mise en souterrain du réseau de télécommunication - travaux engagés en N

AP_EP_N : Programme - Amélioration et développement du réseau d'éclairage public - travaux engagés en N

AP_IR_N : Programme - Amélioration et développement de l'électromobilité - travaux engagés en N

AP 2021

AP2021 créée le 16/12/2020. Délibération CS 2020-56

AP	Affectation	Montant initial	Montant ajusté	2021	2022	2023	2024
	Total	26 330 000,00	20 908 926,00	13 227 269,00	7 051 203,00	355 383,00	275 071,00
ER21	Amélioration et développement du réseau électrique	18 400 000,00	13 504 451,00	9 061 352,00	3 990 971,00	177 057,00	275 071,00
FT21	Mise en souterrain du réseau de télécommunication	2 100 000,00	1 502 669,00	1 105 316,00	380 222,00	7 131,00	-
EP21	Amélioration et développement du réseau EP	5 830 000,00	5 901 806,00	3 060 601,00	2 670 010,00	171 195,00	-

➔Décide :

- De modifier le montant des CP 2022,
- De constater les dépenses réalisées en 2023 (CP 2023),
- De prolonger l'AP ER 2021 d'une année (CP 2024)

AP 2022

AP 2022 créée le 09/12/2021. Délibération CS 2021-72

AP	Affectation	Montant initial	Montant ajusté	2022	2023	2024
	Total	27 863 500,00	27 509 106,00	13 877 150,00	12 032 788,00	1 599 169,00
ER 22	Amélioration et développement du réseau électrique	17 333 500,00	18 928 136,00	9 490 177,00	8 314 319,00	1 123 641,00
FT 22	Mise en souterrain du réseau de télécommunication	2 100 000,00	1 914 190,00	1 073 196,00	565 466,00	275 528,00
EP 22	Amélioration et développement du réseau EP	6 340 000,00	6 476 591,00	3 123 588,00	3 153 003,00	200 000,00
IR22	Infrastructures réseau véhicules électriques clôturée le 14/12/2023	2 090 000,00	190 189,00	190 189	0	0

➔Décide :

- De constater les dépenses réalisées en 2023 (CP 2023),

AP 2023						
AP	Affectation	Montant initial	Montant ajusté	2023	2024	2025
	Total	25 100 000,00	29 140 000,00	10 342 762,00	14 151 453,00	4 645 785,00
ER 23	Amélioration et développement du réseau électrique	16 700 000,00	16 705 037,00	6 944 824,00	7 093 546,00	2 666 667,00
FT 23	Mise en souterrain du réseau de télécommunication	2 000 000,00	2 000 000,00	558 682,00	1 241 318,00	200 000,00
EP 23	Amélioration et développement du réseau EP	6 400 000,00	7 794 963,00	2 818 374,00	4 876 589,00	100 000,00
IR23	Infrastructures réseau véhicules électriques	2 640 000,00	2 640 000,00	20 882,00	940 000,00	1 679 118,00

➔Décide :

- De constater les dépenses réalisées en 2023 (CP 2023),
- De revoir la répartition des CP 2024 et 2025

AP 2024

AP 2024 créée le 14/12/2023. Délibération CS 2023-66

AP	Affectation	Montant initial	Montant ajusté	2024	2025	2026
	Total	8 000 000,00	26 733 333,00	12 434 307,00	11 632 180,00	2 666 846,00
ER 24	Amélioration et développement du réseau électrique	4 650 000,00	15 833 333,00	8 827 742,00	5 505 591,00	1 500 000,00
FT 24	Mise en souterrain du réseau de télécommunication	500 000,00	2 000 000,00	483 154,00	1 000 000,00	516 846,00
EP 24	Amélioration et développement du réseau EP	1 850 000,00	7 900 000,00	2 823 411,00	4 426 589,00	650 000,00
IR24	Infrastructures réseau véhicules électriques	1 000 000,00	1 000 000,00	300 000,00	700 000,00	

➔Décide :

- D'ajuster le montant des AP 2024
- De répartir les dépenses sur les exercices 2024, 2025 et 2026 conformément aux CP proposés

Ressources Humaines

14.Création d'un poste CEP

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Les membres du Comité ont autorisé M. le Président à signer la convention de financement d'un poste de Conseiller en Energie Partagée (CEP) sur trois ans tel que proposé par l'ADEME.

Un poste est ainsi créé avec pour mission d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leur plan d'action d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables sur leur patrimoine.

Le cadre statutaire est fixé en référence au cadre d'emplois des techniciens territoriaux

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

Délibération n°CS-2024-21	<p>Création d'un emploi permanent – cadre d'emploi technicien territorial</p> <p>VU le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L. 332-8-2° ;</p> <p>VU le Décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;</p> <p>VU le Décret n° 2022-701 du 31 août 2022 modifiant le Décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;</p> <p>VU la délibération du comité syndical n° CS-2024-14 en date du 11 avril 2024 autorisant M. le Président à signer une convention de financement d'un poste CEP sur trois ans entre l'ADEME et le SDEM50 ;</p> <p>VU le tableau des emplois ;</p> <p>CONSIDERANT qu'afin de répondre à ces nécessités de service, M. le Président demande au comité syndical de créer un emploi à titre permanent et à temps complet relatif au cadre d'emplois technicien territorial (IB 389/ IB 707) ;</p> <p>CONSIDERANT que si ce poste ne peut être pourvus par un fonctionnaire, les fonctions pourront être éventuellement exercées par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée (article 3-2, de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée) ;</p> <p>Entendu l'exposé de Monsieur le Président.</p> <p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le comité syndical décide :</p> <p style="text-align: center;">APPROUVE</p> <p>La création d'un emploi permanent à temps complet (35/35 heures) relatifs au cadre d'emplois de technicien territorial (IB 389/ IB 707)</p> <p style="text-align: center;">DECIDE</p> <p>De modifier ainsi le tableau des emplois.</p> <p style="text-align: center;">STIPULE</p> <p>Que cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée (article L.332-8, 1°, 2° du Code Général de la Fonction Publique) ;</p> <p>Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.</p> <p style="text-align: center;">AUTORISE</p> <p>M. le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents relatifs à la création de ces emplois.</p> <p style="text-align: center;">AUTORISE :</p> <p>M. le Président à signer l'avenant de transfert actant ce changement du titulaire du marché précité.</p>
----------------------------------	--

Informations diverses

15. Décisions du Président prises par délégation

 2024_01_MARCHES_Gestion des recours année 2024		10/01/2024
 2024_02_URGENCE_admission en créance éteinte exercice 2023		30/01/2024
 2024_03_MARCHES_Entretien chauffage & ventilation SDEM50		23/02/2024
 2024_04_CEP_ADHESION_MONTMARTIN SUR MER		06/03/2024
 2024_05_CEP_ADHESION_GENETS		06/03/2024
 2024_06_MARCHES_Plans de recoulement géoréférencés SIG		07/03/2024
 2024_07_MARCHES_Fourniture de matériels de mesure de consommations énergétiques		13/03/2024
 2024_08_MARCHES_Avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une station multi-énergies à Carentan-Les-Marais		18/03/2024
 2024_09_CEP_Convention_CEP_SUBLIGNY		29/03/2024

16. Délibérations du Bureau

Objet	Date
Evolution de la tarification IRVE	28/03/2024
Fonds de concours pour la mise en œuvre de systèmes de télégestion – 2 communes (Percy-En-Normandie, Marcey-les-Grèves)	28/03/2024
Don de 1000 € à la commune des Moitiers d'Allonne (Fête de la Nature)	28/03/2024

17. Informations diverses

Congrès FNCCR : Le congrès 2024 se tient à Besançon les 26, 27 et 28 juin. Il s'agit du 39^{ème} congrès et la FNCCR fêtera ses 90 ans de création. Des membres du Bureau et des agents du SDEM50 sont invités à s'y rendre. Monsieur BRAUD propose deux places pour 2 délégués du comité. Le SDEM50 dispose de 10 entrées gratuites. Le budget prévisionnel est d'environ 12 000 euros comprenant le transport, le logement et la tenue du stand (4 300 €).

Eco-pâturage : Le Bureau Syndical a décidé lors de sa session du 28 mars 2024 de procéder à un essai d'éco-pâturage : entretien paysager par des animaux de la société Eco Nature Normandie, qui se charge d'implanter une clôture.

ENEDIS : le SDEM50 a été invité à rencontrer Mme LAIGNEAU, présidente du directoire d'Enedis, à Caen, le 14 mars 2024, pour établir un retour sur la tempête Ciara de novembre 2023, représenté par Monsieur Jean-Claude BRAUD et Monsieur Pascal DEBOISLOREY.

CCSPL : la Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le 21 mars 2024, en présence de représentants des associations de consommateurs, sous la présidence de Monsieur BRIERE.

UVE : Unité de Valorisation Energétique Suite à la demande du M9, le SDEM50 a donné son avis sur un projet d'UVE lors d'une réunion de restitution le 18 mars 2024, en présence de Madame le Maire de Saint-lo, Monsieur le Président de Saint Lo Agglo et Monsieur le Président du Point Fort Environnement.

Conférence territoriale des zones d'accélération ENR : participation du SDEM50 le 04 avril 2024, représenté par Monsieur Jean-Claude BRAUD et Monsieur Michel RAULT.

COP Départementale : participation du SDEM50 le 05 avril 2024, représenté par Monsieur Alain LECHEVALIER.

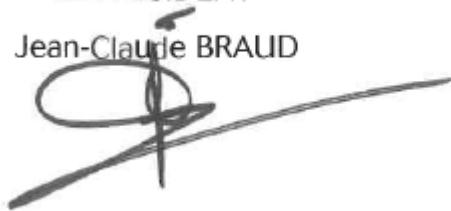
Permanences Précarité : Monsieur Jacques LECOQ rappelle que depuis 2017, le SDEM50 et ASTRE Services travaillent ensemble à l'accompagnement des habitants sur les thèmes des économies d'énergies, de la bonne gestion de leur budget énergétique et de la lutte contre la précarité énergétique. Actuellement, 4 lieux de permanence accueillent les usagers : Avranches, Bricquebec En Cotentin, Coutances et Quettehou. Depuis mars 2024, dans un souci d'optimisation de la présence territoriale, 2 nouvelles permanences ont ouvert dans le sud Manche, à St Hilaire-du-Harcouët et à Mortain-Bocage.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 12h35.

Le compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 15 février 2024 a été arrêté lors de la séance du 11 avril 2024 après approbation des élus.

LE PRÉSIDENT

Jean-Claude BRAUD



LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Pascal LANGLOIS

